

L'accueil des publics marginalisés dont l'errance

(Séminaire de formation à Dijon - Messigny, les 3,4 et 5 juin 1998)

Le séminaire de formation de Dijon est une nouvelle "session de base" de "Points Jeunes Association, Recherche, Formation".

Nous étions dix-huit professionnels, de La Roche-sur-Yon, Nantes, Paris, La Rochelle, Lille, Toulouse et Dijon, à confronter et interroger nos pratiques respectives.

Nous tenons à remercier tous les intervenants professionnels de terrain, fonctionnaires d'Etat et des collectivités locales, enseignants, chercheurs, présidents et directeurs d'associations qui ont accepté d'apporter leur contribution à ce travail... ainsi que la DRASS de Bourgogne qui en a assuré le financement.

Ce travail s'enrichira au fil des ans par l'apport de points de vue complémentaires ou contradictoires.

Ainsi, plusieurs sessions sont programmées :

La Rochelle : 25, 26 et 27 novembre 1998, "L'accueil, l'écoute et l'évaluation" ;

Lille : juin 1999 ; **Toulouse** : novembre 1999 ; **Bordeaux** : juin 2000.

Points Jeunes Association est un lieu de recherche et de production de repères solides, fondés en théorie et féconds dans les pratiques des Points Accueil, Points Ecoute, Points Jeunes.

Sa vocation d'utilité sociale l'engage à encourager toutes participations au débat sur les questions contemporaines posées par les nouveaux modes de comportements sociaux des jeunes et plus particulièrement des jeunes en crise, en errance... en situation de décrochage social, familial, scolaire...

Elle s'attache à promouvoir ces questions au plan national et européen en travaillant à la mise en réseau des Points Jeunes, de leurs partenaires d'action et de leurs interlocuteurs administratifs et politiques.

Elle réalise ainsi sa mission d'interpellation en favorisant des échanges permanents, la confrontation des pratiques et la capitalisation des expériences et des productions du réseau.

Benoît Heitz

Sommaire

Les réponses face à la crise des mineurs (dont la fugue)

Brigitte Bara, Point Jeunes, Lille

Conduites à risques / conduites pour vivre

Gérard Cagny, SEDAP, Dijon

Du chant du corps au chant du cygne :

Les mouvements morbides à l'adolescence

Romain Liberman, Psychiatre, Dijon

Accueil des mineurs – le signalement – la responsabilité professionnelle

Thérèse Brunisso, Magistrat, Dijon

Comment faire connaître le Point Jeune auprès des jeunes ?

Eric Foëx, APARAR, La Rochelle

De la rue à l'hébergement d'urgence

Dominique Bondu, Sociologue, Dijon

Stratégies du district d'Arcachon pour l'accueil des jeunes

en errance estivale et la place du Point Jeunes dans ce dispositif
Gérard Mathé, Point Jeunes, Arcachon

L'implantation d'un Point Jeunes

Exemple : le Point Accueil Jeunes de Dijon

Le point de vue des associations fondatrices

Marie-Claude Valroff, Présidente de l'Ecole des Parents et Educateurs de Côte d'Or
Louis Percerot, Directeur Général de l'Acodège

Les Espaces Médiateurs d'Action Conjointe

Un modèle d'intégration "non-violente"... et pourtant efficace !

Benoît Heitz, Point Jeunes, Dijon

"Itinéraires" : une écoute des jeunes consommateurs de drogues

Corinne Bouillot, SEDAP / Chantal Guilemard, Acodège

Modalités d'accueil des jeunes usagers de drogues

Eric Barbier, Point Jeunes, Toulouse

Les réponses face à la crise des mineurs (dont la fugue)

Brigitte Bara, Point Jeunes, Lille

Je vais présenter Point Jeunes Lille qui a été pensé pour apporter une réponse à la crise que le jeune peut traverser, à la fugue. Si on considère que la crise est un moment périlleux, un moment de tension qui peut être décisif, si on considère aussi que la fugue peut être parfois préméditée, mais qu'elle est souvent un acte impulsif, il était important de réfléchir aux conditions d'être présent dans ces moments, pour travailler ces moments de crise, ces moments qui peuvent être des pièges. La fugue est parfois banalisée, on voit surtout la disproportion entre la petite anecdote qui a fait que le jeune s'est échappé des lieux de tension et le décalage entre ces petits événements, et la gravité du départ.

Et pourtant, je pense que c'est un acte important et, par exemple, sur des études qui ont été faites sur le suicide, on s'est rendu compte qu'un suicidé sur deux, avait dans son histoire une ou plusieurs fugues...

Le Point Jeunes Lille

Nous sommes nés en 1983 et le concept POINT JEUNES a été pensé à partir de ce problème de la fugue, de la crise ; c'était l'époque où en 1980, on commençait à voir la toxicomanie prendre des proportions assez dramatiques pour les jeunes ; une étude avait été faite au Québec qui faisait apparaître que les jeunes en crise, en fugue, n'utilisaient pas le réseau qui aurait pu les aider. Une réflexion a été engagée pour travailler à des conditions qui permettraient justement d'être là, de rencontrer ces jeunes qui sont " dans la nature ".

Les notions qui sous-tendent l'action POINT JEUNES sont caractéristiques de l'accueil, ce sont pour nous des notions indissociables qui, avec la création des points jeunes ne sont plus du tout indissociables et sont en train de se diluer.

La disponibilité totale c'est-à-dire la possibilité d'accueillir des jeunes 24 h sur 24, être là au moment où le jeune le décide. Pour nous l'urgence, c'est quand le jeune accepte ou décide de frapper à une porte. Si la fugue permet un soulagement dans l'immédiat, le soir, les dangers quelquefois se précisent, des problèmes de santé peuvent survenir, c'est là où le jeune se décide à frapper à la porte. Plus de 60 % des venues à Point Jeunes se font entre 18 h et 7 h le matin, ce qui permet de penser que cette disponibilité 24 h sur 24 est importante. Ce qu'on propose quand

on est là 24 h sur 24, c'est aussi une rencontre ; le jeune vient, il a une demande plus ou moins élaborée, elle est surtout matérielle et simplement un adulte est là. Une rencontre ne se décide pas, ne se fait pas sous pression, c'est une aventure, cela comporte des risques et beaucoup de choses se décident là, dans la première rencontre, le premier accueil où un ou deux accueillants sont là... et c'est tout l'art de l'accueillant de présenter ce qu'il va être possible de faire à Point Jeunes et d'essayer d'entendre ce que le jeune est prêt à travailler. Cette première notion, c'est donc la présence, la disponibilité, la possibilité d'une rencontre avec un adulte.

L'anonymat, qui est très important puisque c'est l'anonymat pour tout le monde : pour le jeune, c'est l'accueil non administratif. Le jeune vient sans rendez-vous, il arrive de lui-même et on ne remplit pas de dossier lorsqu'il arrive, on va simplement travailler avec son prénom et avec ce qu'il va nous dire. Notre matériau, c'est ce qu'il est prêt à nous dire, à nous présenter. L'anonymat est aussi pour les parents qui nous appellent puisqu'ils sont assez nombreux : si un parent nous appelle et nous demande si son enfant est là, on ne peut pas répondre à cette question, et on va lui expliquer le lieu, comment on fonctionne et les raisons pour lesquelles on pratique l'anonymat. Pour les mineurs, c'est aussi un anonymat qui va durer une nuit puisqu'on a obtenu une franchise totale du procureur. Ce moment est un moment important parce qu'il permet à la fois de se trouver dans un quelque chose qui est une dérogation qu'on appelle exorbitante, qui est à peine légale et qui nous permet de réintroduire de la loi. C'est un paradoxe et lorsqu'on dit au jeune : "un jeune dans ce pays n'a pas à être dehors ; ici on s'intéresse tellement à toi que le Procureur te laisse du répit et qu'on te donne l'asile pendant une nuit et c'est ce temps qui va permettre de voir, d'élucider ce qui se passe pour toi" et de lui expliquer, qu'au-delà de ce temps, bien sûr, il faut rentrer dans le cadre de la loi et sortir de l'anonymat. Cette franchise est quelque chose d'intéressant, même si elle est difficile à obtenir, et périlleuse à gérer.

La troisième notion est ce qu'on appelle la "libre adhésion", c'est-à-dire que le jeune est acteur. Il faut savoir qu'on se situe dans le champ de la prévention globale, et qu'on n'est pas du tout dans la prise en charge. On a un budget de fonctionnement global, on n'a pas à rendre de compte pour tel ou tel jeune, on a à rendre compte sur une population globale qui s'adresse à Point Jeunes et on accueille sans discrimination, quel que soit le problème, c'est-à-dire qu'on accueille des jeunes de 12 à 25 ans environ. On peut dire qu'on va de la "petite crise" (encore qu'il ne faut pas banaliser l'adolescence, la crise d'opposition, le "ras-le-bol" qui peut être plus ou moins dramatique) jusqu'au jeune qui est vraiment en bout de course, dans la plus grande marginalisation avec tout ce qu'il y a entre les deux, toute la palette qu'on peut imaginer. C'est très difficile d'ailleurs de parler de cette population de jeunes parce qu'on peut dire qu'à chaque fois, c'est une situation particulière et qu'on traite de façon vraiment particulière : c'est réellement un accueil individuel et personnalisé. Cette "libre adhésion" signifie qu'on ne fera aucune démarche avec laquelle le jeune ne sera pas d'accord. Cela veut dire que si le mineur qui vient le soir à qui on a expliqué le travail qu'on peut faire avec lui, la possibilité ensuite de rétablir des liens avec l'extérieur, n'est pas dans la disponibilité pour le faire, il repart le matin sans que l'on puisse faire quoi que ce soit. Et c'est le prix à payer pour que Point Jeunes soit cet espace de liberté exigeante où on fait appel à la capacité du jeune de se prendre en charge, d'être responsable et de faire des choix. C'est aussi un point qui mérite un long développement (je pense qu'on a parfois des expériences qui sont difficiles par rapport à cette libre adhésion) mais je crois que l'on a tenu le coup depuis quinze ans. Bien sûr, pour les plus jeunes qui ne sont pas dans la capacité de faire des choix avec les moyens nécessaires, on sollicite toujours leur participation à la décision. Cela veut dire aussi que l'on n'est pas dans le signalement, dans la liaison, dans le rapport avec qui que ce soit, ce qui nous met d'ailleurs en difficulté avec le réseau. Mais au moins cette difficulté nous aide à être dans un débat contradictoire qui permet que se réfléchisse le problème des jeunes.

Les trois notions et cette non prise en charge nous permettent de nous mettre dans un champ qui nous permet de faire de la médiation, c'est-à-dire que nous sommes témoins, nous sommes tiers puisque nous ne sommes pas dans la prise en charge, et nous tentons, parfois avec le jeune, d'accueillir les parents ou même les responsables des foyers d'où les jeunes fuguent, pour que le jeune puisse s'exprimer, mettre des mots sur ce qui se passe, être lui-même auteur de ses propos, sachant qu'avec l'adulte qui est là, on va être aussi en position de tiers, non jugeant, permettant

simplement que des choses s'expliquent et que les deux protagonistes puissent repartir sur d'autres bases.

Ces notions nous permettent de dire dans la mesure où elles sont indissociables que c'est quelque chose qui ressemble un peu à un concept et dont on pense qu'il est important de ne pas les dissocier pour qu'on puisse parler d'une fonction de médiation pour les Points Jeunes.

Point Jeunes Lille, pour rompre avec l'action de prise en charge, les accueillants se sont fait appeler "accueillants", justement, pour éviter que les jeunes nous repèrent comme des travailleurs sociaux dans la mesure où on voulait rompre avec les accueils et avec l'action habituelle du réseau d'action sociale. Puisque l'hypothèse de départ était que les jeunes ne voulaient pas utiliser le réseau habituel, il fallait bien offrir une identité qui rompe avec les images habituelles des travailleurs sociaux.

Lille, on a eu une création exemplaire, dans les bonnes années (1983), où le contexte était plus favorable à l'innovation. Le Point Jeunes Paris existait déjà et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence (ADSEA) avait été très intéressée par cette idée du Point Jeunes. Elle a fait un travail de sensibilisation pendant un an sur le département du Nord, qui a permis de contacter au moins 500 personnes, 250 jeunes. Elle a mobilisé tout le réseau, toutes les institutions, toutes les associations, qui avaient travaillé sur l'opportunité de la création d'un tel Point Jeunes sur Lille. C'était aussi la volonté de ne pas créer une structure de plus qui fasse double emploi avec les autres, d'instaurer un débat, de permettre un contrôle de ce lieu qui allait se créer, et je pense qu'on était dans les conditions maximales pour travailler toutes ces notions sachant qu'on a demandé d'emblée un budget global. Même si pendant six ans, on a eu de grosses difficultés puisqu'on avait sollicité l'Etat et le département (c'était l'époque de la décentralisation, avec bagarre de compétences, l'Etat ne voulant pas participer, le Conseil Général disant : "Vous accueillez des majeurs, donc ce n'est pas à nous de payer") ; de ce fait, nous avons été en déficit pendant quelques années, mais faisant partie d'une énorme association dans le département, celle-ci nous a dépanné pendant un temps jusqu'à ce que le Conseil Général accepte de nous financer par un budget global avec une convention pluriannuelle, qui est toujours en place. Tous les trois ans, nous sommes audités pour vérifier que l'on travaille toujours correctement. Nous avons eu une évaluation importante qui a duré six mois en 1992 et puis récemment un diagnostic de plus courte durée, mais qui à chaque fois conclut sur la pertinence du projet, sur la qualité du projet, simplement nous interrogeant sur une relation avec les partenaires, sur l'organisation du temps de travail.

Actuellement, nos plus grandes difficultés viennent du travail avec le réseau : quand un jeune appelle lui-même l'assistante sociale, ou appelle lui-même l'éducateur ou le référent, c'est vrai qu'on est toujours un peu taxé "d'empêcheur de tourner en rond", ou de gens péremptores parce qu'on refuse toujours de faire nous-même la liaison. C'est vrai que l'on donne toujours la possibilité aux jeunes d'accéder et de s'expliquer directement avec les interlocuteurs. Nous ne voulons pas pallier aux déficiences de l'ASE, boucher les trous s'il y a quelque chose qui dysfonctionne. C'est assez difficile de tenir cette position-là pour éviter de devenir un accueil d'urgence supplémentaire. Il vaut mieux avoir une fonction d'interpellation, travailler à ce que des conditions d'accueil d'urgence soient plus importantes, et qu'on reste dans notre créneau qui est le problème de la crise, de la fugue ou des jeunes en danger d'errance plutôt que de pallier toutes les carences institutionnelles.

Le Point Jeunes doit être un lieu directement accessible aux jeunes au moment où ils le décident ; c'est pour cela qu'il est extrêmement important qu'il soit ouvert 24h sur 24. Le jeune désigne lui-même son urgence, et on travaille sur le moment de la crise qui a quelque chose de fécond, dont il faut tirer parti. Tirer parti de la crise, ce ne sont pas seulement des mots, on a pu l'expérimenter. On pensait qu'on allait se trouver en amont de la prise en charge, mais on s'est très vite rendu compte qu'on avait des jeunes qui n'avaient jamais eu maille à partir, jamais eu de contact avec les institutions, mais on a eu aussi très vite des jeunes qui avaient un parcours institutionnel et qui ne se repéraient plus dans ce qui se passait pour eux, qui avaient du mal à s'approprier le fil de leur histoire. Point Jeunes leur permet de réutiliser le réseau dans leur intérêt bien compris.

Bilan du Point Jeunes Lille en quelques chiffres

De 84 aux années 90, on a reçu entre 500 et 800 jeunes. Depuis 90 on a franchi le cap des 1000 : on reçoit (nouvelles situations) entre 1200 et 1400 jeunes par an.

En 1997, on a eu 1743 interlocuteurs (jeunes + professionnels) ; 69% de ces contacts sont des jeunes (ce qui représente 1207 jeunes). Les 536 autres interlocuteurs sont pour 214 les familles, les parents ; les autres sont des travailleurs sociaux, les copains, les adultes, la police, l'école, le parquet et les juges. Nous sommes donc au cœur d'un réseau.

Parmi les 1207 jeunes, il faut bien dire que ce sont 1207 situations que l'on a travaillées mais il faut admettre que parmi ces 1207 jeunes, il y en a un certain nombre qui sont venus plusieurs fois. Si on ne fait pas de suivi ni de prise en charge, il y a néanmoins un certain nombre de jeunes qui éprouvent le besoin de nous prendre à témoin pendant un assez long temps.

On constate, du fait d'une coordination avec l'association qui assure depuis 1994 l'accueil d'urgence pour les majeurs, une baisse de fréquentation et un rajeunissement de la population pour le Point Jeune ; à Lille, normalement les jeunes dans l'errance peuvent trouver une solution d'urgence, donc, on en a un peu moins, et plus de mineurs, et cela se confirme d'année en année.

Nous avons quand même plus de majeurs que de mineurs, et plus de garçons que de filles (54% de garçons). Globalement, sur 10 ans (87-97), nous avons de plus en plus de lycéens, de collégiens, d'étudiants (de 4 % à 10 % d'étudiants, de 7 % à 23 % en lycée et collège).

On voit que le contexte a changé : sur cette période de 10 ans, on constate qu'ils étaient en 87 14 % à pouvoir accéder aux stages, et ne sont plus aujourd'hui que 8 %.

On a aussi une augmentation de jeunes de moins de 16 ans non scolarisés (pratiquement pas en 86, 6 % aujourd'hui).

Pour ce qui est de l'hébergement : parmi ces 1207 jeunes, on en héberge un tiers (60 % de mineurs). La possibilité d'hébergement, c'est un moyen supplémentaire, fait à la fois d'hospitalité, de convivialité. Nous avons par contre ici une mixité complètement équilibrée ; mais cela n'a pas encore été analysé.

Nous avons eu 645 nuitées, ce qui représente en moyenne 2 jeunes par jour, pour 7 lits. Le flux n'est en revanche absolument pas régulier.

La parole des jeunes

Actuellement, le Point Jeunes Lille est dans un projet très important puisque au bout de quinze ans, on aurait peut-être tendance à s'endormir ; nous sommes en train de préparer pour l'anniversaire de Point Jeunes une grosse action en définissant notre méthodologie nous-mêmes ; nous avons choisi d'exhumer de nos multiples matériaux, les écrits que les jeunes nous laissent. Nous en avons retrouvés que nous avons pris le temps de lire et dont on a été frappé par la force, l'authenticité (quelqu'un a dit la pureté), et nous nous sommes dit qu'être témoin était quelque chose d'important ; c'est à la fois quelqu'un qui est neutre, non engagé dans le conflit, mais professionnel engagé, qui est là et qui restitue ce qu'il a entendu pour faire avancer les choses. Nous sommes revenus à cette notion-là et on va retravailler sur les écrits en remobilisant tous nos partenaires pour qu'eux aussi participent à la préparation de cette journée, avec leurs propres matériaux, parce qu'ils sont dans d'autres espaces. Nous avons sérié nos interlocuteurs (services AEMO, CMP, foyers éducatifs, d'urgence, assistants sociaux, Education Nationale, Prévention Spécialisée) à qui nous expliquons notre démarche ; ils vont travailler dans leurs équipes. Nos productions seront nos rencontres, et on procédera avec nos collègues comme on procède avec les jeunes, c'est-à-dire qu'on leur proposera une aventure, une rencontre et nos premiers débats serviront de matériaux de production. Eux-mêmes vont essayer de travailler sur des matériaux, et c'est cela qui va faire la matière à la rencontre.

Cela fait un an que l'on a commencé ; un des points forts sera une "restitution aux citoyens", une journée publique, c'est-à-dire que ce devoir de parole que l'on a ressenti avec d'autres, nous le ferons de façon publique.

En conclusion

Nous sommes une équipe de 9 accueillants qui travaillons vraiment en équipe, puisque nous faisons en quelque sorte les "3/8" ; on se relaie nuit et jour pour offrir quelque chose de cohérent aux jeunes qui parfois sont dans la rupture, dans la discontinuité ; ces prises de relais sont aussi travaillées dans un lieu très important qui est la réunion du vendredi avec un régulateur extérieur garant du lieu avec moi, où l'on travaille, on réfléchit, on débat le fonctionnement et les situations difficiles de la semaine pour que cela puisse faire sens pour le jeune.

L'équipe comporte également une secrétaire et une cuisinière, et répond aux exigences de l'accueil nuit et jour.

Conduites à risques / conduites pour vivre

Gérard Cagny, SEDAP, Dijon

L'adolescent est en recherche de sensations et les conduites à risques lui en fournissent de nombreuses, d'autant plus que celles-ci sont porteuses de valeurs dans certaines micro-cultures d'adolescents. Nous allons tenter de définir la notion du risque puis d'en saisir les enjeux.

En jouant avec la mort, certains adolescents d'aujourd'hui s'en prennent à nos valeurs dominantes : la jeunesse et la vie elle-même. Ils pointent ainsi l'impossibilité d'interroger, l'énonciateur de la loi, et de se confronter au sacré dans notre monde actuel : en crise des valeurs, en manque de repères, en difficulté d'identification.

Depuis l'apparition de l'adolescence (milieu du siècle), les problèmes des jeunes sont souvent abordés implicitement dans le cadre d'une métaphore initiatique, cadre général de la réflexion psychologique sur l'adolescence.

Les tentatives pour s'imposer une épreuve qui ait valeur de passage se heurtent à la non-reconnaissance par le groupe, à l'absence d'une dimension sacrée, d'un secret auquel cette épreuve permettrait d'accéder. Les tentatives de suicide, les actes de délinquance, les fugues, les formations de bandes incendiaires, les abus de produits toxiques remplissent pourtant le plus souvent cette fonction de passage. Le tabou et l'interdit légal sur l'usage des drogues font de cet usage l'un des moyens courants pour se distinguer, prendre des risques, transgresser les lois, permettre un lien social, comme si les questions du passage au statut d'adulte étaient mises entre parenthèses.

Le concept très général de conduites à risque me paraît très important en matière d'usage de drogues et d'abus car il pointe l'engagement actif d'un sujet dans des conduites dangereuses. Il nous permet donc de nous interroger sur le sens subjectif de ces conduites en opposition à un abord objectif, épidémiologique de groupes à risque que nous aurons pour vocation de réduire, de contrôler ou de canaliser, un peu comme si on opposait la saine prise de risque d'un homme d'affaires ou d'un PDG au risque malsain d'un joueur, d'un délinquant ou d'un homme d'affaires véreux. Ce dernier exemple montre bien le caractère flou de la frontière entre risques acceptables et risques défendus. Ce qui est moins douteux est cette assimilation du mauvais au risque et du bon à la sécurité ou à la santé. Le discours dominant dans notre société est en effet le discours prophylactique et toutes les possibilités de risques chez les jeunes devraient être éradiquées ou tout du moins canalisées. Ce primat d'un discours sécuritaire est attesté par l'emploi de métaphores médicales dans la bouche des hommes politiques ; exemple : l'économie d'un pays peut être "malade", on peut "remédier" au problème de l'éducation, apporter un "traitement" social au chômage...

Est-ce qu'aujourd'hui, dans nos sociétés individualistes, les valeurs suprêmes sont la vie humaine en tant que telle et la jeunesse en particulier ? L'importance accordée par les pouvoirs publics à la santé, à la sécurité ou à l'hygiène préventive souligne, à l'évidence, que le temps est à la multiplication des moyens pour diminuer toutes les possibilités de mort non naturelle.

Notons en passant que la lutte contre les accidents, les maladies, la violence, devrait en corollaire nous amener à une réhabilitation du concept de mort naturelle, voire au développement d'un savoir mourir. Or, ce que l'on constate est un peu le contraire, la mort devient comme une violence, un tabou, un mal absolu.

C'est donc dans ce contexte général de prophylaxie, de lutte contre tous les risques mortels, que nous voyons se développer un goût pour les pratiques risquées, pratiques sportives tout d'abord (sports à sensations... de glisse, de vitesse, de vertige) dans lesquels existe bien une réalité ou un sentiment de prise de risques, pratiques moins codifiées souvent chez les adolescents ; ce sont les adolescents qui font preuve de beaucoup d'imagination pour inventer de nouvelles pratiques à risques. Les adolescents actuels, en s'imposant des épreuves, en prenant des risques, rejoueraient des scénarios de rites de passage des sociétés sauvages. Il est bien évident que l'usage abusif de drogue comporte une part de provocation, de défi, de recherche délibérée du risque, ce qui fait toute l'importance du recours si dramatisé à l'injection.

Pour en arriver à leur perception du risque et la place que peut prendre le risque chez eux et aux raisons pour lesquelles ils ont des conduites à risques aussi importantes, nous pensons qu'il est primordial de définir le risque, parce que, finalement, on parle beaucoup des conduites à risques mais on définit rarement le risque.

Le risque

Risquer, c'est courir un danger. Ce verbe est donc impropre quand il désigne un événement heureux. Le risque est la probabilité d'un événement indésirable. Il se différencie du danger ou de la menace. Le danger est présent et précède de très peu la catastrophe alors que le risque est une éventualité que l'on peut prévenir, que l'on peut aussi ignorer. C'est donc la probabilité qu'un événement indésirable puisse se produire, c'est le contraire de la chance. Le problème est que l'on peut jouer avec cette probabilité. C'est là, sans doute, qu'arrive la notion de plaisir ; en même temps, le risque est moteur et permet au monde d'avancer. La prise de risques donne aussi à l'adolescent la possibilité de vérifier son pouvoir sur son corps et sur les choses qui l'environnent. Approcher une définition du risque implique de la considérer dans son contexte historique : chaque société va décider, par un consensus collectif, représenté plus ou moins fidèlement par les lois, quelle est la limite du risque acceptable. De fait, le corps social oscille souvent entre glorification du risque, propre aux valeurs adolescentes, et son éradication dans une optique sécuritaire.

Dans un monde quadrillé d'assurances et de certitudes, au développement technologique sans précédent, les accidents individuels ou collectifs prennent des allures de scandale. L'incertitude devient donc intolérable, il faut tout savoir, tout prévoir, tout prévenir. Cependant, il nous faut comprendre que la perception du risque n'est pas liée à des données objectives. Un exemple : la conduite automobile est classée comme la plus meurtrière des activités en France mais n'est jamais classée comme la plus risquée. Notre ami Tomkiewicz développe une analyse proche de la nôtre en mettant en parallèle les morts liées à la toxicomanie et celles liées à la route. Ainsi, il y a cinquante fois plus de jeunes qui meurent sur les routes que d'overdose. Or, la vitesse n'est dénoncée et combattue que par les médecins de la Sécurité Routière et les Gendarmes. Un risque serait donc perçu comme d'autant plus grave qu'il apparaît comme une menace pour la cohésion sociale. Il y a donc un décalage important entre les facteurs de risques objectifs et leur perception par les individus, toutes couches sociales confondues.

Les critères d'appréciation du risque seront liés à l'imaginaire collectif plutôt qu'à une objectivité rationnelle. Nous remarquerons que les jeunes que nous voyons dans nos consultations n'ont quasiment pas accès aux messages de prévention et ne disposent d'aucune ritualisation institutionnelle où ils pourraient vivre des prises de risques dans le sens d'un passage vers une étape différente et dynamique. Bien souvent, les conduites à risques de ces groupes se caractérisent par un rapport au corps particulier, mais aussi par une distance malveillante à l'égard des médecins et éducateurs, une mise en jeu du corps dans les interactions avec autrui qui implique des relations de face à face marquées par le refus de céder, un rapport au futur à très court terme, conséquence de l'absence de projets sociaux et professionnels accessibles, et surtout la recherche de sensations fortes et stimulantes, seule source de plaisir.

Le passage à l'acte

Il nous faut ici rappeler que le passage à l'acte est défini comme une conduite "agie", souvent violente, agressive, à caractère impulsif, correspondant à un mode d'expression privilégié des conflits et des angoisses de l'individu. C'est aussi leur manière à cet âge, de mettre des mots sur ce qui se passe à l'intérieur d'eux. L'ensemble des conduites à risques des adolescents peut être considéré comme un passage à l'acte : crise de violence, viol, fugue, agression, tentative de suicide, automutilation, conduite sexuelle à risques, prise de toxiques, troubles alimentaires. Cette prépondérance de l' "agir", en opposition à la mentalisation, est une des caractéristiques de l'adolescence, en raison des différents facteurs d'ordre physique, psychique et environnemental qui les préoccupent. Or, on ne peut pas poser un diagnostic sur une base de passage à l'acte, il importe toujours de rechercher la signification relationnelle de cet acte. C'est donc par la répétition de passages à l'acte, semblables ou différents, que s'installe la psychopathologie. Quelques exemples : la fugue ne doit pas être banalisée et requiert toujours une évaluation correcte de la problématique familiale ; la tentative de suicide n'est jamais banale ni bénigne, elle traduit toujours une cassure dans le développement et/ou une situation familiale perturbée ; et, en ce qui concerne les problèmes des toxiques, il importe toujours de différencier la prise de toxiques occasionnelle et l'utilisation régulière et abusive de substances psychotropes.

L'adolescence est une période troublée où le passage à l'acte et les conduites à risques peuvent survenir comme l'expression de difficultés passagères. Quel qu'en soit l'expression, cela nécessite toujours un temps d'écoute et d'évaluation mais par là même aussi de ne pas tout de suite la juger comme une situation psychopathologique ou une difficulté grave. " On ne comprendra les conduites à risques de l'adolescent que lorsque l'on replacera leur compréhension dans la trajectoire où elle s'inscrit ", nous dit Philippe Jeammet. En effet, à un moment ou à un autre, il faut que les parents laissent aux enfants ou aux adolescents le droit de prendre un risque pour qu'ils deviennent différents d'eux-mêmes, sinon tout ne sera que reproduction. Le risque est là, à chaque fois qu'il s'agit de conquérir un territoire spatial ou social, car cette conquête doit passer par bien des dépendances, des compromis avec autrui. Je cite en passant le risque du regard, le risque de l'exclusion, le risque des blessures, le risque de la parole et le risque d'engager son corps dans ce territoire.

"L'adolescent rêve d'une indépendance imaginaire et les adultes ne lui proposent qu'une autonomie réelle", nous explique Marc Valleur. Il va tout risquer pour atteindre cette indépendance, se croyant original, il ne fera que jouer avec des modèles alors qu'il risque plus loin en direction des produits de remplacement pour la défense des causes perdues, des idoles éphémères ou des nostalgies malsaines. N'oublions pas que c'est d'une expérience qu'un sujet devient dépendant car il va la renouveler à chaque fois qu'il voudra échapper à des sources de tension. La prise de produits toxiques n'est qu'une forme possible d'une expérience prévisible apparemment maîtrisable et que l'on peut répéter pour échapper à des situations difficiles.

A cette tendance des adultes à engager les adolescents dans la répétition du comportement de leurs aînés, c'est cette phrase si agaçante que l'on entend : "moi, de mon temps", vont s'opposer les modifications actuelles du monde moderne. Tout d'abord, ces modifications peuvent être repérées au niveau de la perte du consensus social sur les valeurs et les règles régissant les rapports parents/enfants. A la crise des adolescents répond maintenant en miroir celle du milieu de vie des parents. On assiste à un enchevêtrement des générations. Ces deux phénomènes, perte du consensus social et surtout allongement de l'adolescence, ont donc conjugué leurs effets pour effacer la chose la plus importante qu'il nous faudra retenir, les médiations intrafamiliales et surtout favoriser l'atténuation de la différence des générations.

Cette force sociale du groupe va rendre beaucoup plus difficile l'individualisation de l'adolescent. Plus le groupe est fort et moins l'individu sait qu'il l'est, plus il est en attente d'un devenir qui n'arrive pas à prendre forme. Plus ces adolescents vont rester collés avec les images délivrées par le groupe, plus ils vont avoir du mal à se démarquer. Notre société peut sembler intrusive. Comment peut se situer l'adolescent ? Et comment peut se situer un adolescent qui est par essence un être pudique et à secret ? En effet, les adolescents sont des personnes qui ne se

livrent pas ; or, on est paradoxalement dans une société qui a tendance à nous extravertir. Cette poussée vers l'extérieur empêche le travail de l'adolescent qui, au contraire, tend vers le repli sur soi. Ce repli sur soi, tous les parents d'adolescents le connaissent bien, c'est ce qui énerve les parents, cet adolescent qui s'enferme, met la musique à fond ou interdit l'entrée de sa chambre.

Mais rappelons-nous ce qu'est l'adolescent. Reprenons cette double formule provocante :

- l'adolescent ne désire pas être compris

Sous-titre : "attention aux interventions des adultes"

- le temps qui passe est le seul remède à l'adolescent

Sous-titre : "prenez votre mal en patience"

C'est sûrement le message le plus difficile à faire passer aux parents et à la société. Un des grands fantasmes de beaucoup d'adultes est "il faut parler". Qu'est-ce que cela veut dire ? Pourquoi faudrait-il parler à tout prix ? A trop vouloir parler, sait-on bien de quoi on parle ? Et de quoi parler ? Pour qui ? Et pour quoi faire ? Est-ce que ce sont les adultes qui ont besoin de se sentir encore exister aux yeux de leurs adolescents ? Est-ce qu'ils n'utilisent pas leurs adolescents pour donner un sens à leur vie ? Et comment ces adolescents, par rapport à cela, peuvent-ils quand même rester en retrait ? Est-ce bien facile pour un adolescent aujourd'hui de mentir à ses parents ?

Un des grands dangers actuels, une des plus grandes conduites à risques sera peut-être que l'on vole l'adolescence aux adolescents. Il faut sans doute réfléchir à cela. L'adolescence est quelque chose qui se vit seul ou avec sa classe d'âge. C'est le parachèvement d'une période où l'on assimile des qualités parentales en vue de faire les siennes. Ce parachèvement ne peut se réaliser au vu de tous, il doit se faire dans le secret comme si cela venait de soi. Pour l'adolescent, le mouvement vient de l'intérieur, mais pour que le mouvement vienne de l'intérieur, il faut qu'il y ait "coupure" avec l'extérieur. C'est cette coupure qui est mal ressentie. C'est pour cette coupure que les parents disent "maintenant, il est contre moi". C'est un travail tout à fait difficile pour les parents, pas tellement pour les adolescents.

Ces quelques réflexions sur l'adolescence s'imposent à nous car il est fréquent de mettre en cause, dans ces problèmes de conduites à risques ou de conduites de vie, la crise de la religion, de la civilisation, des valeurs ou l'absence même de modèles identificatoires. L'intérêt de ce qui reste une métaphore est de bien pointer, dans le défi des adolescents, la problématique du "passage", la tentative de passer au travers, de "faire ses preuves" dans ce qui superficiellement pourrait apparaître comme comportements strictement masochistes ou purement suicidaires. Il est bien évident qu'une épreuve auto-imposée devient absurde, voire insensée, en l'absence de toute reconnaissance par le groupe. On voit, cependant, dans cette démarche, dans la prise de risques elle-même, la quête d'une limite, la recherche d'une loi dont les adultes ne seraient plus dépositaires.

Cette évolution peut être un signe de désenchantement, dans lequel le sacré est directement interpellable. Ce passage peut être décrit comme celui d'un monde héroïque. Nous voyons comment cette métaphore peut s'appliquer à quantité de conduites transgressives qui auraient pour but d'invalider les dépositaires ordinaires de la loi (parents, éducateurs, juges) pour s'adresser à un autre énonciateur de cette loi (Dieu ou destin, chance ou hasard). Ainsi peuvent se rapprocher le jeu du vrai joueur, les conduites à risques, les conduites d'usage et d'autres formes de prises de risques. En mettant leur vie "en jeu", nous pouvons penser que certains remettent "en scène" une épreuve ordalique originale que nous aurions tous traversée et qui viendrait signer l'entrée du sujet dans la vie comme membre du groupe. Il nous faut pourtant bien continuer à nous interroger sur le sens de la conduite de nos adolescents et voir que ce rapport au risque, au défi peut, dans certains cas, se rejouer par rapport aux précautions à prendre en matière de prévention.

L'existence ou la possibilité d'un processus morbide échappe en grande partie au sujet, l'éloigne d'une problématique où il penserait, comme un sportif, maîtriser, contrôler, assumer ses prises de risques. Ces considérations sur la tentative de maîtrise du risque par le sujet comme sur le fait, pour lui, à d'autres moments, de s'abandonner au hasard, montre tant la nécessité que la difficulté

de nos stratégies préventives, non coercitives. Elles ne vont jamais sans une certaine acceptation du risque pour les adolescents. Elles montrent aussi l'inanité des messages préventifs répressifs. En voulant faire peur, ne risque-t-on pas, au contraire, d'indiquer aux jeunes des moyens de transgresser et de prendre encore plus de risques ?

Par ailleurs, le caractère extrême de certaines conduites, rend illusoire l'idée de pouvoir canaliser, contrôler toutes les prises de risques. La mise en acte des risques reste un facteur inévitable de l'existence et permet d'éviter les excès de la promotion pour la santé.

"Il faut des conduites de risques pour continuer à vivre".

En conclusion, toute réflexion sur les conduites à risques, conduites de vie, doit éviter, a priori, une visée de réduction de la marge de liberté d'action des jeunes. L'excès de prophylaxie ferait ressembler la société à la mère phobique et abusive mise en scène par Boris Vian dans L'Arrache-Cœur : je cite « pour éviter à ses enfants tous les risques, parce qu'elle les aimait tellement qu'elle veut tant les protéger, elle finit par les enfermer dans des cages de verre où, bien sûr, ils n'ont plus l'occasion de vivre aucun risque mais où ils n'ont plus l'occasion de vivre tout court... ».

Du chant du corps au chant du cygne : Les mouvements morbides à l'adolescence

Romain Liberman, Psychiatre, Dijon

Entre 13 ans et moins de 25 ans au plus on a déploré, en 1950, 304 décès par suicide contre 830 en 1995 soit une augmentation, en près d'un demi-siècle, de 174 % (Sources INSEE et INSERM). Le suicide est la cause de 12.000 décès chaque année en France dont 14,50% de jeunes garçons et filles entre 13 et 25 ans.

Dans la tranche des 20-25 ans qui recrute le maximum de décès par suicide on observe que, si les tentatives de suicide sont plus fréquentes chez les jeunes filles, les hommes décèdent 2 à 3 fois plus souvent par suicide.

Chez les 15-24 ans, le suicide représente la 2ème cause de mortalité après les accidents de la route et chez les 25-34 ans le suicide passe à la 1ère place. Chaque jour 7 jeunes de 15 à 34 ans se donnent la mort en France. Et ne parlons pas des tentatives de suicide qui touchent majoritairement les 15-24 ans (33 % du total des TDS). Au-delà de 18 ans, une jeune fille sur 10 a tenté, au moins une fois de se suicider. Et pour en terminer avec les chiffres, sachez que 20 % des suicidés avaient accompli précédemment une tentative de suicide et que 30 à 40 % des premières tentatives ont une suite dans l'année.

Un rapport récent met en corrélation les suicides non plus avec l'alcoolisme comme autrefois, mais avec la pauvreté, la précarité, le chômage et l'isolement affectif ainsi que le relâchement des liens familiaux. Sachant que 75 % des suicidés avaient préalablement manifesté d'une manière le plus souvent cryptée leur intention suicidaire, nous nous attacherons à tenter de définir chez les jeunes adolescents de 13 à 20 ans les caractéristiques du groupe à risque suicidaire.

La métamorphose

L'ensemble des transformations anatomiques, bio-physio-logiques et psycho-sexuelles qui caractérisent la puberté et cette plus ou moins longue période qui lui succède s'appelle la métamorphose qui constitue un temps fort dans le développement de l'être humain et une période de vulnérabilité très grande.

L'adolescent, souvent à son corps défendant, est l'objet de multiples transformations physiques, psychiques, affectives et sociales dont la signification lui échappe le plus souvent. La puberté bouleverse tous ses repères avec des questions concernant les modifications physiques, l'émergence des pulsions, de nouveaux besoins et comportements et des nouveaux modes de pensée.

L'adolescent s'interroge sur son identité, sa nouvelle image du corps, sa normalité, son rapport au monde extérieur. Toutes ces interrogations s'accompagnent de grandes tensions et de fortes inquiétudes ; c'est le temps du renoncement à son corps d'enfant, à son enfance et à ses corollaires : le cocon familial, la sécurité affective, et la dépendance aux images parentales. C'est

un passage obligé entre l'enfance et l'âge adulte et c'est un passage mouvementé voire tumultueux.

Un certain nombre de ces adolescents décompensent à cette période une pathologie plus ou moins bien équilibrée jusqu'ici ; c'est le moment privilégié pour une entrée brutale ou insidieuse dans la maladie mentale (essentiellement la schizophrénie). Mais ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce ne sont pas les futurs schizophrènes, psychotiques maniaco-dépressifs et autres paranoïaques dont la prise en charge sera avant tout psychiatrique mais tous les autres, l'immense majorité, qui constituent une cohorte vaste et très diversifiée chez qui il va falloir reconnaître les signes annonciateurs d'un mouvement morbide et mortifère.

3 catégories schématiques :

- les carencés du stade
- les carencés de l'amour
- les carencés de la loi.

Les carencés du stade

L'enfant passe nécessairement, au cours de son développement, par différents stades successifs mais se chevauchant souvent en interaction avec son environnement humain. A chaque stade de son développement, l'enfant peut subir un ou plusieurs traumatismes de la simple sommation de frustrations à la perte irrémédiable de l'objet d'amour.

Les carencés du stade oral

Les frustrations du stade oral mémorisées au cours de la toute petite enfance peuvent être réactualisées à la puberté et conduire aux comportements anorexiques (privation volontaire de nourriture) dont l'aboutissement naturel est la mort (suicide à petit feu). De même, le gavage du nourrisson "pour avoir la paix" peut conduire l'adolescent à compenser par le bourrage du corps, les comportements boulimiques eux aussi susceptibles d'entraîner la mort (occlusion intestinale). Tabagisme excessif, alcoolisme, et toxicomanie sont également des avatars parfois mortels des traumatismes de la prime enfance réactualisés à la puberté.

Les carencés du stade anal

A ce stade correspond l'apprentissage des échanges avec le monde extérieur et les comportements pathologiques qui découlent des traumatismes subis dans la petite enfance vont émerger après la puberté sous forme essentiellement de maladies psychosomatiques (colopathies diverses pouvant conduire à l'occlusion mortelle) ou de comportements morbides type paranoïaques (avec risque de mort également). A l'adolescence, l'hygiène corporelle et vestimentaire et les "matières scolaires" ont la même signification que les matières fécales pour le petit enfant ; c'est à ce moment que se forment les caractères tyranniques, odieux, se complaisant dans des attitudes masochistes ou des comportements sadiques parfois mortifères.

Les carencés du stade urogénital

Pour des raisons évidentes les traumatismes subis à ce stade intéressent la vie sexuelle des adolescents et ont des répercussions fortes sur leur existence. Peur de l'autre, hyper-timidité, inhibition, tendances dépressives par auto-dépréciation, sous-estimation de soi ou, au contraire, frénésie sexuelle, nymphomanie, recherche de multipartenariat (risques de Sida) et dans des cas extrêmes violences sexuelles et meurtres.

C'est aussi le moment des doutes identitaires avec des passages à l'acte homosexuel pouvant s'avérer définitifs ou des comportements de frénésie sexuelle : donjuanisme ou messalinisme.

L'agressivité refoulée à ce stade là peut conduire parfois l'adolescent à adopter des comportements sexuels pervers et s'en prendre même à des plus jeunes que lui.

Les carencés de l'amour

Comme pour tout "trop d'amour tue l'amour" et "pas assez d'amour rend agressif". L'adolescent qui a subi des carences affectives pendant sa prime enfance va en être traumatisé et abrégé à la puberté et bien longtemps après. C'est le lot des abandonniques de tout poil qui, frustrés d'amour dans leur enfance, vont partir à la quête du Graal tout au long de leur vie semant la discorde et le

dépît sur leur passage. Mais c'est aussi le lot des enfants gavés d'amour, incapables de grandir, de se défusionner de leur mère, de vivre indépendant, pour aboutir au sacrifice suprême de leur vie ou du meurtre rituel sur la mère ou même toute la famille.

Deux besoins puissants s'affrontent et s'opposent : celui d'être compris par les autres mais aussi celui de se sentir très différent des autres : aimer et haïr pour se détacher.

Sur le plan clinique les abandonniques (sujets souffrant d'une névrose d'abandon) manifestent :

- un besoin excessif d'amour toujours insatisfait qu'ils traduisent par une revendication affective active avec agressivité ou passive avec dépendance de l'adulte et une forte susceptibilité devant toute frustration.

- Une attitude de régression affective qui les place toujours en situation de dépendance à l'égard d'un autre ou d'un organisme.

- Un comportement masochique qui conduit l'abandonnique à se plaindre sans cesse sans rien faire pour tenter d'améliorer sa situation, bien au contraire. Il est le bouc émissaire idéal de bien des situations désagréables.

- Une propension inconsciente à la répétition des situations d'abandon qui signe la nature névrotique du comportement. Il faut savoir que les sujets abandonniques ont souffert d'un vécu intense de frustration affective au moment où ils élaboraient leurs premières relations objectales à travers la relation de fusion à la mère, c'est-à-dire en fait au cours de la première année de vie. Tout se passe comme si l'enfant, dès son âge le plus tendre, avait expérimenté une angoisse intense de séparation, que celle-ci soit le produit direct d'un abandon réel, d'un hospitalisme ou d'une relation pathologique à la mère ou bien qu'elle soit issue indirectement d'une situation traumatique primitive (prématurité, premier élevage en couveuse, accidents alimentaires des premiers jours...) constituant les prémices d'une fantasmatisation ultérieure autour d'une angoisse d'abandon. Toute situation qui comportera par la suite des éléments de rappel des conditions primitives ayant provoqué l'angoisse de séparation va réactiver brutalement cette angoisse et provoquer une réponse inadéquate de comportement. Les mécanismes sont les mêmes que dans les névroses traumatiques où le sujet tend à recréer d'une manière répétitive les conditions du traumatisme initial comme si la répétition du vécu le déchargeait de son angoisse.

Certains auteurs rapprochent de ce mécanisme les névroses de destinée dans lesquelles le malade ressent comme un destin implacable et inéluctable la répétition d'événements vécus sur un mode traumatique. Là aussi la recherche de la maîtrise du traumatisme primitif par la répétition de l'événement vécu avec angoisse apparaît comme un enchaînement inconscient propre à libérer le malade sans jamais qu'il y parvienne vraiment.

Les carencés de la loi

Les troubles du caractère et du comportement peuvent constituer une forme de réponse comportementale à des conflits névrotiques ou familiaux. Cependant, quand ni les uns ni les autres ne peuvent être mis en évidence, quand, au contraire, ce qui frappe davantage est l'absence d'anxiété véritable, de sentiment de culpabilité et de conflits intrapsychiques révélateurs, quand d'autre part, les tendances au mensonge gratuit, pour le plaisir, les conduites antisociales marquant la facilité que le jeune présente de passer à l'acte délictueux, il faut orienter le diagnostic vers une maladie psychiatrique très particulière appelée "déséquilibre psychique". Le sommeil est agité, mais sans cauchemars (dont la présence aurait été la marque d'une anxiété qui n'existe pas ici). Plus tard encore, l'instabilité circonstancielle, les difficultés scolaires, les conduites fugueuses, les délits systématiques (vols et faux certificats entre autres) ; les tendances à la mythomanie valorisante, sont autant de signes en faveur d'une organisation spécifique de la personnalité toute tendue vers le plaisir de la transgression par le passage à l'acte antisocial. Ce que confirment tout à fait l'absence d'anxiété et de remords à l'évocation des faits.

Nous sommes donc probablement en face d'un cas de déséquilibre psychique, c'est-à-dire d'un enfant dont la personnalité s'est construite dès la naissance dans une dialectique névrotique particulière entre le plaisir immédiat et la transgression de la loi. L'oralité, qui apparaît dans certains de ses comportements et de ses attitudes (agressivité orale) pourrait nous faire dire qu'il s'agit là d'une névrose de caractère oral. La mythomanie correspond au besoin incoercible de mettre des histoires entre le sujet et les autres afin de vivre en permanence dans l'inauthenticité. Transgression de la vérité, des règles de vie commune, de la loi, mais aussi du corps par le biais de symptômes somatiques.

Signes d'alerte avant-coureurs de l'acte suicidaire

L'idée qu'un enfant puisse chercher à mettre un terme à son existence traumatise tellement les adultes qu'ils ont peine à croire à la réalité de l'acte même quand les faits l'imposent. Pendant très longtemps, la notion même du suicide de l'enfant était taboue et peu d'études faisaient état de statistiques significatives à cet égard. Il a fallu attendre la fin de la guerre mondiale pour voir publier le premier travail sérieux sur la question. Depuis, de nombreuses études chiffrées ont été publiées et tendent à montrer l'importance croissante du phénomène suicidaire chez les jeunes. D'une manière générale, la morbidité suicidaire est deux à trois fois plus élevée chez les jeunes que pour l'ensemble de la population. Plus de 40% de la totalité des suicides répertoriés sont le fait de jeunes de 15 à 25 ans avec une très nette prédominance féminine. Là, comme pour la délinquance, la structure familiale du jeune suicidant est, dans l'écrasante majorité, fortement perturbée, avec un taux élevé de dissociation du couple.

Les enfants, et surtout les jeunes adolescents, expriment souvent leur désarroi affectif en le verbalisant sous forme de menaces de suicide. Ces " idées de suicide " constituent une modalité d'appel à l'autre même si elles se présentent comme des moyens de chantage affectif et il faut toujours y prendre garde. Sait-on que, contrairement à la croyance populaire, près de 70% des suicidants avaient fait part de leur intention à leur entourage ?

Toute menace de suicide doit être prise au sérieux et requiert de faire appel à la personne compétente pour en apprécier le risque sous peine de passer à côté d'une demande fondamentale du sujet. On a décrit à plusieurs reprises un "syndrome pré-suicidaire" dont certains signes permettent de mesurer le risque de passage à l'acte. Si les résultats du testing (Rorschach, MMPI entre autres) ne sont pas très concluants, l'entretien clinique approfondi retrouve presque toujours un ensemble de signes cardinaux :

- La tonalité dépressive de l'humeur qui s'exprime par de la morosité, des crises de larmes, des idées d'autodépréciation, une absence de projet pour l'avenir, un refus de vivre.
- Une anxiété intense plus insidieuse que paroxystique.
- Une inhibition de l'agressivité vis-à-vis d'autrui avec retournement de la pulsion contre soi-même.
- Une rupture des habitudes du sujet dans les jours qui précèdent l'expression du désir de mourir et qui s'apprécie dans l'analyse de son vécu ainsi que de celui de ses proches.

Comment évaluer et prévenir le risque suicidaire ?

En dehors des déprimés, des schizophrènes, des maniaco-dépressifs ou des grands paranoïaques auto-sacrificiels, n'importe quel adolescent constitue un sujet à risque suicidaire en particulier :

- s'il vit seul, isolé, sans travail ou sans occupation.
 - s'il a déjà fait, dans ses antécédents, une tentative de suicide (15% des suicidants se resuicident une 2ème fois, 33% une 3ème fois, et 80% une 4ème fois...).
 - s'il a eu une première enfance douloureuse :
 - maltraitance
 - ruptures affectives
 - placements institutionnels
 - dislocation familiale.
- (s'il vit une situation affective ou sociale difficile au moment de la rencontre :)
- rupture sentimentale aiguë
 - deuil
 - exclusion
 - transplantation hors de son milieu familial ou de ses racines.

Prévenir le risque

- éliminer un diagnostic psychiatrique
- supprimer toute prise de médicaments non justifiés
- installer une veille étroite et bienveillante
- ne jamais minimiser un geste suicidaire ni parler de chantage affectif

- apprécier les facteurs de risque et de récidive immédiate en rapport avec le désir de mort qui habite le sujet.

Accueil des mineurs – le signalement – la responsabilité professionnelle

Thérèse Brunisso, Magistrat, Dijon

Je suis juge aux affaires familiales depuis neuf mois ; j'ai auparavant été substitut du Procureur de la République pendant huit ans, et encore avant pendant cinq ans juge des enfants. C'est à ce titre que j'ai été invitée, pour ma connaissance de cet aspect de l'enfance en danger et du signalement sous deux angles différents.

Le signalement

Doivent être signalés aux autorités administratives, judiciaires ou médicales, disent les textes, toutes les situations d'enfance en danger ou de danger pour des personnes particulièrement vulnérables. Je m'appesantirai surtout sur les problèmes de mineurs, parce que je pense que c'est ce qui vous concerne en priorité.

Les textes sur l'assistance éducative disent que le juge des enfants, donc l'autorité judiciaire est compétente lorsque la santé et la sécurité et la moralité d'un enfant sont en danger ou lorsque ses conditions d'éducation sont gravement compromises. Le danger est de la compétence judiciaire, le risque de danger est de la compétence administrative.

C'est-à-dire que lorsque vous avez le sentiment qu'un enfant est en danger réel, notamment en danger physique (cela va concerner particulièrement les abus sexuels et les mauvais traitements physiques) vous devrez faire prioritairement un signalement à l'autorité judiciaire, ou en tout cas trouver le mode de faire parvenir ce signalement à l'autorité judiciaire ; lorsque la situation de danger est moindre, lorsqu'il y a un risque de danger, c'est-à-dire lorsque les conditions d'éducation d'un enfant sont compromises sans être gravement compromises (mais tout cela est une appréciation très subjective et très personnelle), un signalement à l'autorité administrative sera suffisant. L'autorité administrative, c'est le Conseil Général, et plus précisément le Service d'Aide Sociale à l'Enfance qui centralise tous les signalements, y compris ceux qui devront être faits à l'autorité judiciaire. Depuis les lois sur la décentralisation, chaque département a mis en place une politique particulière de signalement, soit au Conseil Général, soit à l'autorité judiciaire. Ce que je peux vous inviter à faire est de prendre contact avec le Service d'Aide Sociale à l'Enfance au Conseil Général de votre propre département, éventuellement avec le substitut du Procureur de la République, pour bien être au point sur les politiques de signalement qui sont prévues dans votre département précisément.

Le juge des enfants peut être saisi par le mineur lui-même, par ses parents, par le tuteur ou le gardien du mineur. Il peut être saisi par l'enfant lui-même : c'est la seule hypothèse en droit, en tout cas dans le système judiciaire, où un enfant seul peut saisir une juridiction. Le juge des enfants peut être surtout saisi par le Procureur de la République qui, lui, centralise tous les signalements qui lui parviennent ou du Conseil Général ou de particuliers. Ce qui est important à retenir est que vous ne pouvez pas signaler vous-même directement au juge des enfants la situation d'un mineur en danger ; le juge des enfants vous renverra en principe sur le Conseil Général ou le Procureur de la République.

C'est le Service ASE qui évalue ce qui relève a priori de la compétence administrative, donc de sa propre compétence, et qui va mettre en place par exemple une mesure de prévention, d'action éducative en milieu ouvert préventive, administrative, ou bien qui va décider si la situation de danger paraît telle que la saisine de l'autorité judiciaire est nécessaire, donc qui va décider de saisir le Procureur de la République.

Le Procureur de la République, à la réception de ce signalement va ordonner en principe une enquête qu'il peut demander aux services de Police ou de Gendarmerie ; ils ont la mission de protection de l'enfance en danger, et ils vont pouvoir effectuer une enquête non pas seulement pour mettre en évidence des délits ou des crimes commis sur ces mineurs, mais également pour

mettre en évidence la situation de danger ou les conditions d'éducation compromises de tel ou tel mineur. Le Procureur de la République, lorsqu'il va recevoir un signalement va également avoir la possibilité de demander une enquête rapide au SEAT - il en existe un maintenant auprès de chaque tribunal pour enfants. C'est un service qui est une émanation de la direction de la PJJ chargé par le juge des enfants ou le Procureur de la République d'effectuer des enquêtes, en général rapides et urgentes, d'évaluation de la situation d'un mineur dans sa famille. Les décisions que pourra prendre le Procureur de la République après cette enquête :

• ou bien il estimera que malgré le signalement qui a été fait, en réalité, l'enquête montre que le mineur n'est pas en danger du tout, auquel cas il pourra y avoir un classement sans suite du signalement, purement et simplement,

• ou bien il estimera que ce mineur est dans une situation de danger relatif, ou dans une situation de risque de danger, et il pourra renvoyer pour compétence au Conseil Général et au Service ASE, notamment en préconisant, mais il n'a aucun pouvoir pour imposer au Conseil Général de mettre en place une mesure administrative, de mettre en place une mesure éducative préventive à l'égard de ce mineur ;

- ou bien alors il estimera qu'au vu de l'enquête qu'il aura fait réaliser que le mineur est dans une situation de danger telle que la saisine du juge des enfants est nécessaire.

Il y a des situations où la situation de danger n'est pas gravissime mais où il y a une résistance importante de la part des parents à voir mettre en place une mesure administrative. Vous devez le savoir, les mesures éducatives, administratives exécutées par le Conseil Général ne peuvent être mises en place qu'avec l'accord des parents, et seule une décision judiciaire peut contrecarrer l'opposition des parents à mettre en place une mesure éducative. Il y a des situations où le danger encouru par le mineur est relatif ; dans l'idéal, ce serait plutôt une mesure de prévention qui serait nécessaire, mais dans la mesure où les parents sont totalement opposants à toute incursion dans leur fonctionnement familial, seul le recours au juge des enfants pourra permettre d'imposer une mesure éducative.

Les situations de danger où le signalement à l'autorité judiciaire est impératif : ou vous le faites directement au Procureur de la République, ce qui est une possibilité dans chaque parquet ; dans chaque service du Procureur de la République il y a un substitut qui est spécialement chargé des affaires de mineurs, et qui doit être normalement votre interlocuteur. Ou bien vous pouvez le faire au service de Police et de Gendarmerie, et notamment en milieu urbain aux brigades des mineurs des commissariats, qui sont spécialisés dans le traitement de ces problèmes ; je sais qu'il y a une réticence assez généralisée des travailleurs sociaux à faire appel aux services de Police ou de Gendarmerie : il faut savoir qu'en cas d'urgence, se sont les seuls qui aient véritablement une permanence 24h sur 24 et 7 jours sur 7, et dont vous pouvez obtenir en cas d'urgence une réponse extrêmement rapide concernant la situation d'un enfant, quitte à le signaler au substitut du Procureur le lendemain ou deux jours après au juge des enfants.

En milieu rural, les services de Gendarmerie ne sont pas spécialisés ; au niveau du département, on spécialise un ou deux enquêteurs de la Gendarmerie sur les problèmes de l'enfance en danger.

Il est important de travailler avec les brigades des mineurs en milieu urbain, puisque vous travaillez sur la même matière, qu'il y ait un multipartenariat (cela se fait de plus en plus, avec des cellules de travail régulières dans la plupart des départements).

Les situations où le signalement à l'autorité judiciaire sera impératif seront notamment les situations d'abus sexuels, les révélations d'abus sexuels, et les révélations ou les constatations que vous pouvez faire personnellement de mauvais traitements physiques aux enfants. Les mauvais traitements physiques ne vont pas être la "gifle impulsive" que tout le monde peut avoir à l'égard d'un de ses enfants, mais les mauvais traitements physiques graves. Si vous êtes amenés à les constater vous-même, ou à recevoir les confidences d'un enfant qui est victime de mauvais traitements physiques, il n'y a pas d'états d'âme à avoir ou de questions à se poser : il faut signaler aux autorités que je vous ai indiquées plus haut.

En dehors de ces deux situations caractéristiques, abus sexuels et mauvais traitements physiques, la nécessité et l'urgence de signaler sera appréciée en fonction de la gravité du danger qui vous semble encouru par ce mineur ; il n'y a pas de critère, cela est laissé à l'appréciation de chacun ; il est important que vous puissiez en discuter en équipe, que la décision ne soit pas prise seul, sauf

en cas d'urgence, et éventuellement avec les responsables de votre service, qui, à mon sens, doivent toujours être informés des révélations que vous venez d'avoir en tout cas.
Sur la responsabilité professionnelle particulièrement :

vous ne pouvez pas héberger (de nuit) de mineur sans autorisation des parents. Il y a eu des difficultés avec des services de prévention il y a quelques années, notamment à Dijon, où des services de prévention accueillait des mineurs qui étaient en grande difficulté dans leur famille, c'était incontestable, mais sans l'autorisation des parents. Des mineurs qui étaient en fugue, qu'ils recueillaient sans l'autorisation des parents et sans autorisation judiciaire. Vous risqueriez d'être exposés à des poursuites pénales pour détournement de mineurs. Ce que vous pouvez faire, si vous n'avez pas d'autorisation des parents, et que vous accueillez des mineurs en grande difficulté qui ne veulent rentrer chez eux le soir, qui ne veulent pas que leurs parents soient prévenus et pour assurer la sécurité de cet enfant, et si vous considérez qu'il est préférable que les parents ne soient pas avisés, vous ne pouvez héberger ce mineur qu'avec l'autorisation judiciaire, et exclusivement dans ce cas-là. Quel que soit le moment, vous devez en aviser le substitut du Procureur qui est de permanence (il y en a toujours un). C'est cette personne seule qui pourra être amenée à prendre la décision de vous confier à titre tout à fait temporaire le mineur ; il est possible de passer par les services de Police ou de Gendarmerie pour obtenir cette autorisation. En dehors de l'autorisation parentale ou judiciaire, vous n'avez absolument pas le pouvoir de le faire : c'est une atteinte à l'autorité parentale que d'héberger un mineur sans l'autorisation des parents, et une atteinte à l'autorité parentale ne peut être autorisée que par l'autorité judiciaire, et par personne d'autre.

J'insisterai plus particulièrement sur ce qui est le "nœud du problème" : la responsabilité professionnelle du travailleur social, par rapport à sa parole, notamment le défaut de révélation de faits délictueux ou criminels, ou de sévices à enfant dont il peut avoir connaissance. Il va falloir que l'on arrive à articuler trois notions qui sont l'obligation de dénoncer les crimes et les sévices ou les privations de soins subis par les mineurs de moins de quinze ans, la notion de non-assistance à personne en danger (qui est un autre délit dont les éléments constitutifs sont différents), et la notion du secret professionnel qui est souvent utilisée comme moyen de défense lorsqu'on reproche à un travailleur social de ne pas avoir révélé à l'autorité judiciaire, administrative ou médicale les faits dont il a eu connaissance et qui constituaient un danger pour un enfant.

L'obligation de dénoncer

Il faut savoir que la responsabilité pénale sur ce plan de non dénonciation, de non-assistance à personne en danger du travailleur social est exactement la même que celle de tout citoyen. Il n'y a pas d'obligation particulière, pas de protection particulière, aucun statut particulier, sauf la question du secret professionnel. Mais il est évident que l'on sera plus exigeant envers un travailleur social qu'envers une autre personne.

La loi sanctionne le fait pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de limiter ou prévenir les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives. Ce qui est punissable c'est le fait pour toute personne de ne pas dénoncer les crimes, à condition que la dénonciation puisse éviter le renouvellement ou la continuation des faits ; c'est-à-dire que juridiquement, il n'y a aucune obligation de dénoncer un crime qui a été commis il y a dix ans dès lors qu'il n'y a plus de possibilité d'en empêcher les effets. Par crime ce que l'on entend le plus souvent, ce sont les viols -le viol est un crime- et ce texte ne s'applique qu'au crime. Vous avez connaissance de viols incestueux ou de viols non incestueux, vous avez l'obligation de dénoncer ce crime ; en aucun cas vous ne pouvez vous retrancher derrière je ne sais quoi pour dire : je ne dénonce pas. Dès lors que vous avez connaissance d'un crime dont la victime risque de continuer d'être victime, vous avez l'obligation de dénoncer. Seuls sont exceptés de cette obligation les parents en ligne directe, les conjoints, les frères et sœurs, l'auteur ou les complices du crime, en principe ce n'est pas vous en tant que professionnel en tout cas. Sont exceptés également, le conjoint de l'auteur ou du complice du crime ou la personne qui vit notoirement en situation maritale avec lui , ainsi que les personnes qui sont soumises au secret professionnel.

Vous avez également l'obligation de dénoncer les mauvais traitements ou les privations infligées à un mineur de moins de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse. Le texte excepte également de cette obligation les personnes qui sont soumises au secret professionnel. Dès lors que le citoyen ne dénonce pas ces faits aux autorités compétentes, il s'expose à des poursuites pénales, et donc à des sanctions pénales qui sont des peines de trois ans d'emprisonnement et 300 000 F d'amende pour ces deux délits qui sont des délits correctionnels.

La non-dénonciation de crime s'applique quel que soit l'âge et l'état de la victime, avec pour condition que la dénonciation ait pu empêcher les crimes de se reproduire ou l'auteur de recommencer sur d'autres victimes.

La non-dénonciation de mauvais traitements à enfant de moins de quinze ans ou de privation de soins, c'est strictement sur les enfants victimes.

La non-assistance à personne en danger

Est répréhensible "quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter, soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours."

Dans ce cas-là, c'est l'obligation de porter secours. Si vous avez connaissance d'une situation de danger, que vous dénoncez, mais sans porter secours immédiatement alors que vous pourriez le faire, vous pouvez être poursuivis sur la non-assistance à personne en danger, même si vous avez respecté votre obligation de signalement. C'est un peu théorique, parce qu'en général le signalement lui-même équivaut à porter secours. Mais s'il y a un danger imminent, et le temps que le signalement fasse son chemin, ou qu'il y ait une réponse de l'autorité judiciaire pour assurer la protection du mineur, si vous pouvez porter secours physiquement à cet enfant, sans mettre en péril votre vie ou celle d'un tiers, vous avez obligation de le faire, c'est une obligation qui s'impose à tout citoyen. Ce délit n'a aucun lien avec la notion de secret professionnel ; je vous ai indiqué plus haut sur les délits de non-dénonciation de crimes ou de mauvais traitements à enfants, que n'étaient pas obligées de dénoncer les personnes soumises au secret professionnel. En revanche, la non-assistance à personne en danger est un délit qui n'a rien à voir avec le secret professionnel.

Le secret professionnel

Cela a été très longtemps l'obsession des travailleurs sociaux (il y avait notamment une bagarre célèbre entre les AS et les ES, la cour de cassation n'ayant pas reconnu le secret professionnel aux ES de prévention alors que les textes prévoient expressément le secret professionnel auquel sont soumises les AS) ; le nouveau code pénal n'a pas établi de liste de personnes qui sont protégées par le secret professionnel. Les limites en sont extrêmement floues ; ce qui est certain, c'est qu'il y a les médecins, les prêtres confesseurs, les assistantes sociales ; pour le reste, on sait que les personnes qui agissent au service de l'aide sociale à l'enfance sont soumises au secret professionnel, mais avec obligation de dénoncer au Conseil Général les situations de mauvais traitements dont ils ont connaissance.

Ce que l'on peut dire du secret professionnel d'une façon générale, c'est qu'il joue surtout à l'égard des tiers et des non-professionnels, mais qu'il peut difficilement être opposé à l'autorité judiciaire dès lors qu'on vous demande des comptes sur la connaissance que vous pouviez avoir de la situation de danger connue par l'enfant.

Il y a très rarement des poursuites pour violation du secret professionnel. Le secret professionnel joue dans deux sens différents. On peut être poursuivis pour violation du secret professionnel, à condition d'y être soumis, si, par exemple, un médecin donne connaissance d'éléments d'informations dont il a eu connaissance dans le cadre de sa profession, alors que ce n'était pas

pour dénoncer des sévices à enfants, par exemple. Je n'ai jamais vu de poursuite pour violation du secret professionnel à Dijon, il n'y en a pratiquement jamais.

En revanche, la notion de secret professionnel est très souvent soulevée par des travailleurs sociaux notamment, qui sont poursuivis, ou entendus dans le cadre d'une enquête sur un crime ou un délit commis, notamment sur un mineur, et qui disent qu'ils en avaient connaissance, mais étaient protégés par le secret professionnel, donc n'avaient pas l'obligation de dénoncer. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en matière de crime, de mauvais traitements à enfant et de privation de soins à mineur de moins de quinze ans, les personnes qui sont soumises au secret professionnel sont déliées de ce secret professionnel, c'est-à-dire qu'elle n'ont pas l'obligation de dénoncer, mais elles sont autorisées à le faire. On ne peut pas les poursuivre pour violation du secret professionnel si elles dénoncent.

En revanche, si elles ne dénoncent pas, on ne pourra pas leur reprocher la non-dénonciation, mais on pourra les poursuivre sur le motif de la non-assistance à personne en danger, ce qui revient quasiment au même.

La conclusion de tout cela, est que si vous n'êtes pas couvert par le secret professionnel, vous avez de toute façon une obligation de dénoncer et de porter secours ; si vous l'êtes, vous n'avez pas l'obligation de dénoncer, mais celle de porter secours, et l'on considérera que si vous ne dénoncez pas, vous ne portez pas secours, à moins de porter secours d'une autre façon mais le plus souvent, le fait de porter secours passe par la dénonciation. De façon un peu réductrice, la conclusion la plus simple et la plus prudente, c'est que de toute façon il faut dénoncer. Il faut savoir que si vous ne dénoncez pas, on vous cherchera des ennuis...

Le problème du secret professionnel est extrêmement complexe et confus sur le plan juridique, très nuancé. Cependant, il faut garder à l'esprit que l'obligation de porter secours prime sur le secret professionnel, et que l'on est toujours autorisé à dénoncer des faits dont des enfants sont victimes.

La conclusion à tirer de tout ceci est qu'il n'y a pas de travail social sans responsabilité pénale éventuelle.

Quand dénoncer ?

Il est évident que vous, travailleurs sociaux, pouvez considérer, qu'alors que vous avez eu révélation de faits par un mineur, qu'il va falloir un certain temps pour préparer ce mineur à l'enquête policière, éventuellement à la confrontation, parce qu'inévitablement, sauf s'il s'agit de très jeunes enfants, cette confrontation avec l'agresseur va avoir lieu.

Évidemment, le risque est que le signalement ne soit pas fondé, et de submerger les autorités judiciaires ; mais c'est le travail des enquêteurs et des autorités judiciaires, et uniquement d'eux, de vérifier le signalement. Ce qu'il est possible de faire, c'est d'indiquer les doutes que l'on peut avoir sur la réalité des faits signalés, mais cela ne décharge pas de l'obligation de dénoncer.

Vous avez l'obligation de dénoncer immédiatement, sauf à ce que vous preniez contact avec le Procureur de la République ou son substitut et négociiez un retard d'enquête pour y préparer l'enfant.

En tout état de cause, ce retard d'enquête ne pourra être décidé que par les autorités compétentes.

Cette obligation légale est placée au-dessus des obligations de la hiérarchie, c'est-à-dire que vous n'avez pas à rendre de compte à votre hiérarchie si vous dénoncez contre son avis. De même, il n'y a pas d'exonération de la responsabilité s'il y a dénonciation au supérieur hiérarchique : celui-ci n'est pas autorité compétente en ce domaine. Par exemple, si un éducateur dénonce à son chef de service, il n'est pas dégagé de sa responsabilité si le chef de service ne dénonce pas aux autorités judiciaires.

Quoi qu'il en soit, il vous faut, dans votre intérêt, que vous sachiez à quoi vous en tenir, quelle est la position du parquet de votre département. Vos interlocuteurs privilégiés seront le substitut du Procureur chargé des affaires de mineurs et le service de la brigade des mineurs de votre ville.

A quel moment, jusqu'où et dans quel cadre des policiers ont droit de mener enquête dans nos locaux ?

Le droit commun indique que les policiers peuvent intervenir ou perquisitionner dans tout les cas, soit sur commission rogatoire d'un juge d'instruction, soit dans le cadre d'une enquête de flagrance. Il n'y a pas, en dehors du secret professionnel, de protection contre les procédures d'enquête.

Comment faire connaître le Point Jeune auprès des jeunes ?

Eric Foëx, APARAR, La Rochelle

Tout ce que je vais vous dire n'est pour l'essentiel pas de moi. Je l'ai puisé dans deux sources : la première est Jean-Marie RIONDET, professeur de communication l'Université de La Rochelle, qui était intervenu lors de la première session (" Communication et travail social ; quelques réflexions à propos d'un Point Jeunes "), intervention dont je me suis très largement inspiré, en particulier en ce qui concerne la méthodologie. C'est avec lui que l'on a entièrement construit la stratégie de communication du Point Jeunes de La Rochelle ; nous avons beaucoup l'habitude de travailler avec lui car c'est un spécialiste de la communication dans le champ social.

Ma deuxième source est quelqu'un qui s'appelle Jean ALPHER (?), enseignant parisien dans le domaine du marketing.

Comment faire connaître le Point Jeunes auprès des jeunes : à quoi renvoie la question initiale ?

Comment : fonctionnalités, techniques (objectif)
mais aussi image (subjectif)

Se faire connaître :

objet même (si pas connu, pas de jeune) (objectif)

légitimité (si bien connu, légitime) (subjectif)

Les jeunes : le public ciblé (objectif)

les raisons de ce choix (subjectif)

Quelques a priori du travail social sur la communication

Ce sont des a priori auxquels nous, APAPAR, avons été confrontés lors de la création du Point Jeunes de La Rochelle.

La première question que l'on s'est posée est celle de l'anonymat. Il y a une sorte de paradoxe qui consiste à vouloir faire connaître le Point Jeunes, ce qui va à l'encontre du principe de l'anonymat. La deuxième question était celle de la discrétion : le travail social est quelque chose de discret, alors comment faire une campagne de communication pour un travail social qui, par définition, doit être discret ?

Enfin, quelle est l'image que l'on doit donner du lieu que l'on veut promouvoir ?

Et quelques effets de paradoxe...

Le premier paradoxe, qui est assez classique de la communication, est de dire : "ce qui n'est pas communiqué n'existe pas". Si personne ne fait connaître un Point Jeunes, il n'existe pas.

Réciproquement, cela veut dire que des choses peuvent être communiquées et ne pas exister (un exemple : un festival de cinéma, à Poitiers, avec une grande campagne de communication, qui fut annulé mais existe encore du fait des affiches...).

Le deuxième paradoxe repose sur l'objet et le discours sur l'objet. Par exemple, on a chez soi une poterie, et au musée, on voit la même poterie avec la mention "tirée des fouilles d'Alesia". Cela n'a pas le même sens : d'un côté on a un objet, de l'autre on a un message sur l'objet. Ce qui compte dans le deuxième cas, ce n'est pas l'objet, mais ce à quoi il renvoie : le fait historique. C'est un paradoxe qu'il faudra maîtriser.

Le troisième paradoxe est la question de l'outil et de la finalité. Nous allons réfléchir sur la mise en forme de la communication, c'est-à-dire non plus sur l'objet de la communication mais sur l'objet communiquant (tracts, affiches...), et très vite on va oublier de quoi il s'agit. Pour en sortir, c'est assez compliqué, d'autant plus que nous sommes travailleurs sociaux et que la communication fait partie de notre métier.

Vers une stratégie marketing

- Le travail social : un métier de communication

Voici comment cela se passe habituellement :

Schéma de base

Emetteur Message Récepteur

Mais nous sommes des professionnels, c'est pourquoi nous savons que cela est plus complexe.

Ainsi :

Du côté du récepteur

Emetteur Message Récepteur

Du côté de l'émetteur

Emetteur Message Récepteur

On sait que le jeune va recevoir le message en fonction de ce qu'il pense du professionnel, de l'émetteur. Celui-ci va donc transmettre son message en fonction de ce qu'il pense que le jeune va le recevoir.

Plus loin encore, on va se douter que le jeune pense que l'éducateur adapte son discours à la perception du jeune qui va à son tour adapter sa façon de recevoir le message, etc.

Travailleurs Point Jeunes / Jeunes sociaux

La communication finit par se circulariser et on a un discours sur la communication entre les éducateurs et les jeunes, et finir par oublier l'objet même du message : le Point Jeunes. On aura une communication qui communique sur elle-même. Tout cela peut se compliquer encore en ajoutant l'environnement, la perception qu'en ont les interlocuteurs, la façon dont ils imaginent la perception...

D'où au moins deux problèmes :

- sortir du schéma des projections sur les imaginaires de projections ;

- retrouver le message : si l'on veut communiquer le Point Jeunes, qu'est-ce que l'on veut ? Qu'ils viennent. Mais pourquoi viendraient-ils ? Qu'avons-nous à leur proposer pour qu'ils viennent ? Finalement, dans le champ social, sociétal, on se rend compte qu'il y a des gens extrêmement bons pour transmettre des messages : ce sont les commerçants, et on va essayer de rentrer dans une logique du commerce, du monde de l'entreprise marchande.

- Réfléchir comme en entreprise

On va donc construire une logique "clients" et se poser la question : "qu'est-ce qu'un Point Jeunes ?"

C'est une espèce de magasin qui a des clients, ceux-ci n'étant pas, comme on pourrait le croire, les jeunes, mais les pouvoirs publics, les décideurs : ceux qui nous paient.

Les gens qui vont venir seront en fait considérés comme notre "matière d'œuvre", comme le produit de notre activité.

On aura aussi des fournisseurs : le réseau amont, qui nous adresse les jeunes, et le "service après vente", le réseau aval, c'est-à-dire ceux à qui on va adresser les jeunes.

Clients :

- Pouvoirs publics

- Décideurs

Réseau Point Réseau Amont
Jeunes Aval
(fournisseurs) (après vente)

Matière d'œuvre / Produits :

- Jeunes
- Parents

La question va alors se poser dans une logique proche de celle du marché. On appliquera les techniques marketing à la question "comment faire connaître le Point Jeunes auprès des jeunes".

On se posera alors différentes questions dans une logique de communication de type marketing :

- définition de l'objectif
- construction des séquences marketing
- suivi et mesure de ces séquences
- les niveaux de communication
- la question des réseaux.

Les séquences marketing, outils pour mieux communiquer

3 préalables

- Dans le social comme ailleurs, on ne communique pas pour rien, simplement parce que c'est cher, ce serait absurde de dépenser beaucoup d'argent sans savoir pourquoi on veut le faire, d'où l'intérêt d'avoir des outils de mesure en permanence.
- Il faut toujours se rappeler que la communication sert à vendre et que si l'on veut vendre, il faut savoir ce que l'on veut vendre, ce que l'on fabrique. Il faut donc être parfaitement clair sur les raisons de l'existence d'un Point Jeunes.
- Toutes les stratégies de communication doivent être mesurables sous peine d'avoir des effets invraisemblables (par exemple, si cela marche trop bien, on risque d'être noyé sous le nombre de jeunes, et si on s'est trompé, on a perdu beaucoup d'argent, et on perd la confiance des financeurs).

Répondre à ces préalables participe aussi à une démarche d'évaluation dans le social : qu'est-ce que vous faites, combien ça coûte...

- Définir l'objectif marketing

Normalement, il se définit dans une logique de planification qui devrait prendre en compte un certain nombre de niveaux :

- les préalables contextuels et internes

- * les buts de l'organisation : un Point Jeunes de l'APAPAR, petite association de La Rochelle, ne se réfère pas aux mêmes choses qu'un Point Jeunes de l'Acodège, grosse organisation.
- * l'idéologie qui a prévalu à sa construction et celle de ceux qui la dirigent actuellement (y a-t-il des distorsions entre les deux ?)
- * l'évaluation des problèmes et potentiels internes
- * l'analyse du contexte (analyse de l'existant, étude de besoins, problèmes et potentiels externes, pour éviter la concurrence ou de faire double emploi...)

- la planification proprement dite

- * définition des missions de la structure
- * objectifs à long et moyen termes : que veut-on que le Point Jeunes devienne ?
- * politique à long et à moyen terme
- * définition des objectifs marketing

- l'exécution et l'évaluation

- * définition des procédures

- * programmation
- * et enfin, mesure, validation et réévaluation pour corriger un éventuel mauvais départ.

Préalables Planification Exécution / évaluation

Buts de Définition
l'organisation des missions des procédures

Idéologie : Objectifs / politique Programmation
- prévalente - long terme (plans tactiques)
- actuelle - moyen terme

Contexte : Définition Validation
- interne des objectifs et réévaluation
- externe marketing

L'objectif marketing est donc la raison de communiquer. Dans le social les objets peuvent être multiples : informer, convaincre, obtenir des adhésions, rechercher les financements... (Cf. première campagne téléthon en 1987).

On peut à présent se poser 3 questions :

- est-ce bien ma mission ?
- * mes buts sont-ils compatibles avec l'idéologie de ma structure ?
- * ma structure est-elle en capacité d'assumer cette mission ?
- de qui est-ce que je veux m'occuper ?
- * les jeunes ? les parents ?
- * tous les jeunes ? tous les parents ?
- de combien est-ce que je veux m'occuper ?
- * quels sont les besoins ?
- * quelles sont mes capacités (humaines, financières, matérielles...) ?

Les séquences marketing : présentation

- 1- objectif marketing
- 2- cible marketing

- à qui je vends ?
- * la réponse "aux jeunes" s'impose et paraît simple. Mais comment toucher ces jeunes qui sont de "l'errance" et qui par définition ne sont pas où on pense les trouver ? On passera par ce qu'on appelle des indicateurs.
- * Aux jeunes, certes, mais de quel âge, de quel type, allant où, fréquentant quoi ?
- et que leur vendre ? Que leur dire que nous leur vendons ?
- * selon ce que l'on va dire, les gens vont venir pour chercher ce qu'ils croient trouver.

- 3- objectif de communication
 - choisir ses priorités
 - * expliciter le pourquoi n'est pas opérationnel.
 - * par contre, la priorité de faire connaître est opérationnelle.

- être en phase avec la cible

* quelle est la matière d'œuvre, quels sont les sujets à traiter, cela n'est pas opérationnel. En revanche, si nous considérons les jeunes comme des consommateurs, cela le devient : en effet, si on s'adresse aux jeunes en tant que "jeunes en difficulté", cela n'est pas opérationnel car ils n'ont pas forcément envie d'être considérés comme des "jeunes en difficulté". Par contre, si on leur dit qu'ils ont trouvé cela et qu'ils peuvent le consommer, c'est tout à fait différent. On va rentrer ce faisant dans une démarche d'exigence des personnes.

4- cible de communication

- Communiquer directement aux jeunes errants par affiches, plaquettes, médias, etc. n'est pas efficace. Il faut donc passer par des incitateurs capables de leur passer le message qu'on veut leur transmettre. Il y aura donc tout un travail pour trouver ces incitateurs et donc sur le réseau amont.

5- Le concept

- quelle est l'idée capable d'atteindre l'objectif de communication (via du texte, de l'image...) ?

- il donne le style de la communication

* donc renvoie à la façon dont la cible va se représenter le lieu

* et doit nécessairement renvoyer au cœur de la mission du lieu et de ses salariés (donc à l'idéologie prévalante et en cours et à la politique d'action)

6- Outils

- ils doivent être adaptés à la cible de communication et / ou aux facilitateurs

* affiches, tracts, plaquettes

* dossiers de présentation, de presse

ils doivent être adaptés

* à ce qu'on est capable de faire

* à ce qu'on est capable de payer

- ils doivent être congruents

* entre eux

* selon leur objectif (cible ou facilitateurs)

7- Moyens

- ils sont divers, mais doivent être adaptés à l'objet et aux outils

* moyens financiers

* moyens humains

- et aux capacités de la structure

* moyens humains

* équilibre entre les tâches

- Les séquences marketing : suivi et mesure

On peut à partir de la séquence marketing construire un tableau qui permettra de vérifier la logique de développement de la campagne et d'organiser un certain nombre de tâches à réaliser (recherche de "slogan", graphisme, imprimerie, planning de rendez-vous...)

Phases

Rappel

Tâches (selon projet)

1- objectif marketing

Penser l'intention

Valider le projet

Vérifier les actions

2- cible marketing
Valider la cible
Chercher les facilitateurs

3- objectif de communication
qu'est-ce que je fais pour que mon projet atteigne mes cibles

(1)® (2)

4- cible de communication
à qui je m'adresse pour atteindre (2)
et à qui d'autre

5- concept
Vérifier l'opérationnalité
Valider la pertinence

(1)+(3)® (4)

6- outils
Faisabilité
Adéquation

(6) = f(1,2,3) x (5)

7- moyens
Faisabilité
- technique
- économique
- cohérence
- capacité à faire (1)
- financeurs

Les niveaux de communication
Ici, on se situe plus dans un domaine stratégique que dans l'opérationnalité directe.
Il s'agit :
- d'ordonner le sens des types de communication
- classer les thématiques

Cela permet aussi de vérifier que l'on ne s'est pas trop fourvoyé en termes de type de communication dans la séquence marketing.

On distingue d'abord deux niveaux de communication :
- objectif : communication à partir du produit
- symbolique : communiquer sur les valeurs

et deux types de communication
- communiquer pour vendre
* vendre ce qui est produit
* pour nous, vendre nos prestations
communiquer sur la structure elle-même (sur l'entreprise)

On a alors :

Objectif

Symbolique

communiquer pour vendre

* vendre ce qui est produit

* prestations, avantages, formes, résultats...

mais aussi lieu, horaire, téléphone...

* faire connaître notre action, vendre nos prestations

communiquer sur la structure

* résultats, bilans chiffrés ou techniques

* pour nous : bilans quantitatifs ou qualitatifs (nombre de jeunes, coûts, nombre d'interventions...)

* imaginaire symbolique, marques, culture de l'entreprise, valeurs...

* pour nous : valeurs identitaires, culturelles, morales...

mais aussi philosophie de l'engagement, sens de la mission...

L'utilité de cette approche est de s'orienter en sachant dans quel domaine on se trouve, d'éviter les mélanges non volontaires de genres et d'aboutir à une communication plus claire qui transmette les bons messages aux bons interlocuteurs.

Parallèlement, elle est utile dans une démarche de bilan car elle permet de repérer des déficits éventuels de communication dans un domaine ou un autre, et elle évite de glisser d'un registre à un autre de façon fortuite.

Les réseaux

Selon le tableau de départ les réseaux s'inscrivent résolument dans l'exécution et l'évaluation.

Dans l'exécution :

- ils sont facilitateurs, ils orientent les personnes vers le lieu. On parlera de réseau amont ;
- ils permettent aussi à la structure de fonctionner, en proposant des solutions concrètes dans les domaines qui sont les siens. La structure est alors utilisatrice, elle indique ou oriente. On parlera de réseau aval.

Dans l'évaluation :

- de façon directe, ils sont indissolublement liés au fonctionnement même : si le réseau amont ne fonctionne pas, la fréquentation baisse ; si le réseau aval est défaillant, l'indice de satisfaction des usagers va baisser, d'où risques de violences ou de ruptures.

De même, si les jeunes adressés par le réseau amont sont insatisfaits, ils le font savoir aux "prescripteurs" (pas toujours de façon "soft"), ce qui entraînera immédiatement la baisse des adresses, donc de la fréquentation... mais aussi discours négatif auprès des autres interlocuteurs, dont les pouvoirs publics. De même s'il y a mauvaise utilisation du réseau aval, les partenaires deviendront craintifs ou méfiants vis à vis de la structure, d'où perte de ressources objectives, insatisfaction des usagers... et bien sûr renvoi négatif aux pouvoirs publics.

- Réciproquement, si les réseaux fonctionnent, et si la structure est congruente avec ses réseaux, alors les indices de réussite sont immédiatement vérifiables en termes de flux, de satisfaction... avec pour bénéfice secondaire une image positive auprès des pouvoirs publics.

Un Point Jeunes ne peut donc pas fonctionner sans ses réseaux :

- en matière d'action elle-même
- en matière de communication
- en matière d'évaluation
- en matière de reconnaissance et d'image.

L'animation en sera donc une tâche permanente, faisant partie intégrante du travail au quotidien. Néanmoins, leur animation nécessite une certaine technicité que l'on peut résumer en cinq points :

- 1- analyse des besoins en amont et en aval : de qui a-t-on besoin pour fonctionner ?
- 2- vérification de la connaissance exhaustive de l'environnement

- 3- analyse quantitative de l'utilisation des différents éléments des réseaux pendant une période donnée
- 4- analyse de la congruence entre les besoins et utilisation
- 5- recentrage

Cette technique permet aussi de mieux mesurer la qualité et la quantité de l'effort de communication directe ou indirecte à fournir avec tel ou tel segment des réseaux. C'est d'ailleurs la seule vraie façon de "vendre" efficacement la structure auprès des pouvoirs publics !

De la rue à l'hébergement d'urgence

Dominique Bondu, Sociologue, Dijon

De la rue à l'hébergement d'urgence : cette formulation suggère qu'en fait, la question est celle d'un passage, ce que pour ma part je problématise en termes de médiation sociale. Le passage à favoriser est en l'occurrence passage d'une situation de disqualification sociale importante, d'exclusion prononcée, issues de ruptures cumulées pour un certain nombre de jeunes, à une situation que l'on pourrait caractériser comme dynamique de requalification sociale, dynamique de resocialisation. Tout l'enjeu est donc de savoir comment peut s'opérer le passage et plutôt sur quels déterminants il est possible de jouer pour favoriser le passage.

Dans ce dessein, il me paraît important de densifier, de reconnaître, de faire reconnaître davantage une fonction de passeur et c'est là que je crois fortement à la pertinence comme lieu, des points accueils jeunes, des points médiation accueil jeunes.

De ce point de vue, ce que je peux être amené à dire consiste d'une certaine manière à renforcer, à appuyer, à formaliser, à légitimer du point de vue sociologique ce qui me paraît déterminant dans l'approche des PAJ.

Poser la question en ces termes-là, cela veut dire aussi que le positionnement dans l'espace d'un jeune, que le mode d'habiter d'un jeune, le mode d'investissement de l'espace d'un jeune, n'est en réalité que la traduction de sa place ou sa non-place dans la société.

Ce qui revient à dire que l'on ne peut traiter (ce qui peut être la tentation actuelle) d'une façon spécialisée et cloisonnée à outrance des problèmes d'hébergement et de logement sans les resituer dans une dynamique de réponse globale à la situation du jeune, parce que cette dimension spatiale de l'habitat n'est en fait que la traduction du mode d'inscription qu'un jeune peut avoir dans la société. Donc si on ne traite que le symptôme, on risque de ne rien traiter du tout. Je suis très dubitatif sur les réponses spécialisées en termes stricts d'offre de logement ou d'offre d'hébergement.

Je développerai quelques réflexions en trois points :

1er volet :

- La situation de ces jeunes en grande exclusion, à la rue etc.. quels sont les profils de ces jeunes ? de quels proces-sus parle-t-on ? De quel type de situation parle-t-on ?

2ème volet, central :

- La question du passage que je traduis en termes de problématique de médiation sociale.

3ème volet :

- Que veut dire plus précisément une réponse en termes d'hébergement d'urgence, voire d'insertion par le logement ?

Quels sont les profils de ces jeunes, de quel processus et de quel type de situation parle-t-on ?

De ne vais pas vous apprendre grand-chose à ce sujet, mettons simplement un peu d'ordre dans l'analyse de constats connus de vous. Quand on regarde en profondeur la réalité des situations de ces jeunes, leur profil, leur histoire, on bute vite sur une difficulté majeure, à la fois pour la compréhension et l'action.

La difficulté majeure est la suivante : en réalité, jeunes de la rue, jeunes en grande difficulté, jeunes en errance, jeunes en rupture : ces notions courantes, loin de désigner un groupe social homogène, par rapport auquel on pourrait avoir un type de lecture unique donc un type de réponse cachent une réalité extrêmement diversifiée. On a en réalité affaire à une hétérogénéité sociale importante. Ce qui fait que l'on a du mal à cerner un contour parfaitement délimitable par des critères simples d'un tel groupe de population dont on pourrait faire un ciblage simple pour l'action. Cette grande diversité constitue donc une difficulté en soi, pour l'action et pour la compréhension au moment de l'action, mais aussi du point de vue d'une mise en cohérence des actions entre partenaires, d'un travail de partenariat si l'on admet comme postulat qu'on ne peut avoir de réponses efficaces en la matière qu'à partir d'un partenariat efficace des actions.

La condition sine qua non du partenariat qui souvent n'est pas remplie, c'est que les différents acteurs en cause partagent une vision commune de la réalité. Or, on se rend compte que cet effort de clarification n'est pas fait, ce qui aboutit à ce que j'appelle le partenariat "auberge espagnole" : chacun du point de vue de son positionnement professionnel ou institutionnel a une certaine vision de la réalité, sans que soit vérifiée la convergence ou la divergence avec la vision de l'autre. Ainsi les uns et les autres utilisent des langages différents liés à leur culture institutionnelle propre, langage différent qui leur fait croire qu'ils ne parlent pas de la même chose, alors qu'il se vérifierait derrière le langage qu'ils parlent de la même vérité. Ou alors à l'inverse, les uns et les autres utilisent les mêmes mots, mais derrière les mêmes mots, chacun met des réalités différentes. Ce qui est source de malentendus et de problèmes pour l'action.

C'est là un enjeu sérieux du partenariat que de faire constamment l'effort d'analyse-diagnostic, au plan local, pour s'accorder sur une vision et une lecture communes de la réalité des jeunes dont on parle.

Pour illustrer cela, je présente très rapidement une typologie que j'ai été amené à forger à partir de différentes études empiriques réalisées principalement en Bourgogne, sachant qu'il peut y avoir des variations selon les milieux, selon les régions. Cette typologie vise donc à mettre en évidence la diversité des situations, des histoires, des profils que recouvre cette notion de "jeunes en difficulté", en "rupture prononcée". Toutefois, précaution nécessaire, il faut savoir qu'une typologie n'est qu'un outil méthodologique abstrait pour mettre de l'ordre dans sa tête, mais il est important de ne pas faire une typologie des catégories concrètes d'individus que l'on enferme ainsi comme des essences figées.

On voit la dérive qui se joue trop souvent dans le nouage un peu pervers entre la connaissance apportée par des experts sociologues ou autres, et les cadres administratifs des politiques sociales. Ainsi ces typologies ont tendance parfois à être reprises par des administrations, des décideurs, qui en font des catégories administratives de l'action auxquelles on réduit l'identité des publics visés par l'intervention sociale.

Le piège est alors redoutable, parce que transformer une typologie en catégorie administrative d'action, c'est au bout du compte, enfermer les jeunes dans des catégories ciblées. Une typologie est un outil abstrait, je tiens à le dire fortement.

Cela étant dit, j'ai été amené à dégager six groupes de jeunes définis par des caractéristiques liées à leurs parcours de vie, leurs trajectoires socio-résidentielles, et leurs situations présentes.

1er groupe : les jeunes exclus sédentaires qui sont confrontés à la "galère" :

Ce sont des jeunes, âgés de 20 à 25 ans, qui ont connu plusieurs ruptures sociales et familiales graves et qui sont dans une logique de disqualification sociale et de désaffiliation. Suite à un cumul de ruptures familiales, scolaires, ruptures de tout lien social, et au bout de cette trajectoire

chaotique, ces jeunes se retrouvent enfermés dans un état vécu par eux comme un point de non-retour, hors tout lien social institué. Ils ont généralement peu ou pas de ressources. En réalité, ce groupe-là est relativement sédentaire au sens où il reste dans la ville, la région dont il est originaire et parfois les parents, les familles de ces jeunes ne sont pas loin, même s'il n'y a plus de lien établi.

Cela avait été une découverte pour la Mairie de Dijon, lorsqu'à un moment le centre ville de Dijon s'est trouvé confronté à toute une population très visible de jeunes en rupture. Le discours dominant sur la place était : c'est à cause du TGV... qui nous ramène tous ces jeunes d'ailleurs, de Paris et d'autres villes...

Or, une étude a été conduite qui a mis en évidence que, les $\frac{3}{4}$ de ces jeunes étaient originaires de Dijon ou des alentours proches. Cela a été un petit choc pour certains, qui s'imaginaient que la bonne ville de Dijon ne pouvait engendrer ce type de population qui faisait "tache".

2ème groupe : les jeunes exclus dans la "galère", mais itinérants.

Ces jeunes peuvent aller de ville en ville soit l'été de façon saisonnière, soit de façon permanente. J'ai constaté que chez un certain nombre de ceux-là, ce qui est une caractéristique peut-être spécifique, s'est opérée culturellement la transmission d'un héritage de la part de plus anciens (des années 1970), tout un univers de "contre-culture", de "contre-société", routards, beatniks, etc. constitue en partie leur vision du monde et légitime à leurs propres yeux une vie d'itinérance.

3ème groupe : les jeunes "cas sociaux" en rupture, fortement marqués par la stigmatisation.

Leurs parcours institutionnels les amènent à avoir intériorisé une telle image, une telle identité d'eux-mêmes. Ces jeunes ont généralement moins de 20 ans et ont connu un parcours institutionnel long et souvent depuis l'enfance, c'est-à-dire ont fait l'objet de prises en charge par des institutions spécialisées pour l'enfance dite "inadaptée". (Foyer de l'Enfance, centres socio-éducatifs).

Il se trouve que nombre de ces jeunes, à un moment donné, se retrouvent en dehors de ces systèmes, soit parce qu'ils les ont rejetés, soit parce que selon les aléas des critères administrativo-financiers, ils se sont trouvés en sortie de prise en charge. Mais un long parcours institutionnel a conduit un certain nombre d'entre eux à une dépendance complète aux institutions, même si cette dépendance totale se double d'un rejet massif, voire d'une révolte à l'égard de toute institution socio-éducative.

Dès lors, si la négociation avec l'institution d'un mode de sortie satisfaisant n'a pas pu se jouer, certains de ces jeunes se retrouvent nulle part. Or on constate un dysfonctionnement croissant du système qui pose problème. Si jusqu'à il y a une dizaine d'années, la plupart de ces institutions étaient en mesure d'assurer pour le grand nombre des sorties qui garantissaient une forme d'inscription sociale sur une ou plusieurs années, en termes de formation, emploi habitat et revenu, on constate désormais, et c'est là le reflet de la situation globale, que ces institutions ne sont plus en mesure de produire des sorties satisfaisantes.

Les ambitions sont d'ailleurs complètement revues à la baisse et bon nombre de ces institutions considèrent que si elles ont trouvé une solution pour 6 mois, c'est déjà très bien. La tentation est grande, en l'absence de solution, de faire appel de façon un peu forcée, à la solidarité familiale et d'assurer le retour du jeune dans la famille. Le problème est que ce retour est plus souvent envisagé par défaut que comme un projet positif ; c'est une manière de "caser" le jeune et on sait que ces solidarités contraintes rapidement entraînent à nouveau des problèmes et que le jeune quitte rapidement sa famille et peut se retrouver en rupture une nouvelle fois. La rue devient ainsi parfois la seule perspective. Toutefois, cette catégorie de jeunes est capable de mettre en place des stratégies d'adaptation. Ils sont mus par une certaine révolte.

4ème groupe : les jeunes qui ont un parcours institutionnel long et qui sont socialement démunis et dépendants.

Il s'agit là des jeunes qui se sont trouvés sortis des dispositifs de prise en charge spécialisée, non pas par une révolte de leur part, mais du fait des aléas et des discontinuités, voire des incohérences des prises en charge.

Ce sont des jeunes très démunis qui sont en demande de dépendance et qui ont un besoin fort de protection. Ces jeunes peuvent se trouver être l'objet des tracasseries et parfois des manipulations d'autres jeunes de la rue. J'ai constaté, notamment en Bourgogne, que des jeunes d'origine rurale très défavorisée culturellement et qui avaient été ensuite urbanisés de par leur passage dans des institutions spécialisées se retrouvaient ainsi totalement démunis. Ces jeunes voient leur exclusion sociale doublée de problèmes de déficience intellectuelle, de handicap mental qui les fragilisent d'autant plus et les rendent exposés à toute agression extérieure.

5ème groupe : jeunes confrontés à une crise familiale.

Ces jeunes ont pu connaître un mode de vie, un mode d'inscription familiale, social voire scolaire relativement "normal" et, à un moment donné, ils vont connaître un "clash" avec le milieu familial. Un conflit dur au sein de la famille aboutit à une rupture : soit le jeune se trouve mis à la porte ou abandonné, soit le jeune décide de fuguer, de partir de lui-même.

Ce phénomène est amplifié du fait de l'allongement, de plus en plus important, de la durée de cohabitation des jeunes au domicile parental. Or cela ne traduit pas un retour à la famille, à une cellule familiale forte, parce que cette cohabitation durable est souvent contrainte et qu'elle se double d'un appauvrissement des interactions verbales entre les parents et les jeunes. Différentes études sont convergentes en la matière, plus on est dans des milieux sociaux peu favorisés, moins il y a une richesse et une intensité des échanges intra-familiaux. C'est pourquoi, au bout d'un moment, cette présence d'un jeune adulte finit par devenir un poids insupportable pour les adultes, et le moindre problème peut se transformer en un conflit grave.

6ème groupe : les jeunes en rupture des quartiers urbains disqualifiés

C'est bien là un type à part, au sens où la dimension collective et territoriale du quartier disqualifié est déterminante dans le processus de rupture de ces jeunes et dans leur réalité vécue.

Ces jeunes font l'objet d'une stigmatisation collective qui est liée à l'identification d'eux-mêmes au quartier. Dans l'espace urbain aujourd'hui, les jeunes ont du mal à avoir une place et cette difficulté de positionnement spatial amplifie une difficulté de positionnement social. D'une part ils sont interdits de toute forme d'espace privé, or on sait que dans notre société, liée à notre culture de l'individualisme économique, est survalorisé, surinvesti l'espace privé.

L'espace privé est par essence l'espace du logement ; un nombre croissant de jeunes se voient interdits de tout espace privé, notamment parce que le domicile familial ne peut plus être un espace pour eux, et ils ne peuvent l'investir : ils n'y vivent pas, n'y invitent personne, etc.

D'autre part, ces jeunes sont interdits d'espace public. Je crois qu'on ne mesure pas l'évolution de l'espace urbain en quelques décennies ; l'espace urbain aujourd'hui est un espace complètement surdéterminé, en zones uni-fonctionnelles, complètement structurées pour obéir à une fonction précise de la vie sociale : fonction commerciale, etc. Ainsi, la ville ne ménage plus d'espaces de relative indétermination que les jeunes pourraient investir à l'abri des regards des adultes et à l'abri du contrôle social, alors qu'elle en ménageait encore dans les années 50 -60 parce qu'elle était en devenir.

On conçoit donc que pour un nombre croissant de jeunes, cette impossibilité d'être quelque part, se traduise par des stratégies qui vont consister à tenter d'investir les seuls espaces encore relativement indéterminés qui subsistent, des espaces interstitiels, des espaces transitionnels, des espaces intervalles.... Ils vont squatter les cages d'escaliers, voire en investir carrément les caves, y compris pour y vivre. Ils vont également investir des espaces qui sont ce que Marc AUGÉ a appelé "des non-lieux dans la ville", espaces de passage, de transit, au statut mal défini (galeries commerciales, places, etc.). Il en résulte des tensions avec le reste de la population.

Marginalité, déviance, inadaptation

Pour conclure ce 1er volet : évoquons une question d'ordre conceptuel. Face à la diversité de ces situations et ces profils, comment peut-on nommer ces jeunes en rupture ? Il se trouve que l'héritage, à la fois sociologique, mais aussi politique et professionnel, du travail éducatif et social, induit une représentation de ces jeunes encore aujourd'hui largement déterminée par un triptyque conceptuel : marginalité, déviance, inadaptation. Ce triptyque a été forgé dans les années d'après guerre, au moment même où on commençait à s'intéresser de façon officielle à des populations

minoritaires qu'on pouvait appeler "exclus de la croissance", et où s'institutionnalisait l'action éducative et sociale.

Ces trois termes : marginalité, déviance, et inadaptation constituent donc un héritage encore prégnant qui oriente nos façons de se représenter la réalité de ces jeunes, et nos façons de concevoir les réponses en direction de ces jeunes.

Or ces trois notions me paraissent pour l'essentiel obsolètes, c'est-à-dire en décalage complet avec les réalités actuelles et les processus qui créent ces situations de rupture pour les jeunes.

Ces concepts ont été forgés dans une période où la société était capable d'un optimum de cohésion sociale et d'un optimum de cohérence mentale. Autrement dit, elle fournissait des cadres sociaux d'appartenance forts et des cadres mentaux de référence repérables, ce qui permettait que les processus de socialisation et d'insertion se fassent presque naturellement pour le très grand nombre.

Restait une minorité que les économistes auraient pu appeler, en termes peu élégants, "un stock résiduel" de population parfaitement ciblable qu'on pouvait positionner clairement comme étant à la marge des cadres institués, mais on les positionnait à la marge en sachant que la marge est donc un positionnement parfaitement défini. On estimait que ces jeunes étaient à la marge parce que étaient repérés chez eux des attitudes et des comportements en écart avec des normes de référence clairement lisibles. Cet écart a été conceptualisé à travers la notion "déviance". Enfin, comment expliquait-on de tels comportements déviants ? Prime alors une explication renvoyant à une attribution interne : ces jeunes, estime-t-on, ont des caractéristiques propres d'inadaptation. Inadaptation soit innée (handicap, déficience) ou inadaptation acquise (reproduction inter-générationnelle).

De ce dispositif conceptuel découle un mode prédominant pour l'action, à savoir le primat d'une action d'ordre psychosocial individualisé : on aide le jeune à changer ces caractéristiques intra-individuelles d'inadaptation (vu que c'est cela qui pose problème), et si on réussit cette transformation individuelle, on peut espérer réduire l'écart de ces comportements par rapport au cadre, et si on arrive à réduire l'écart, on le remettra dedans...

En réalité, à l'époque, on ne parle pas d'insertion, mais aujourd'hui c'est exactement la conception que l'on a de l'insertion, qui est complètement pensée à partir de ce dispositif hérité de la période antérieure. Or il apparaît qu'aujourd'hui, on ne peut plus conceptualiser la réalité de ces jeunes et donc penser l'action en ces termes. Et continuer à penser l'action selon ces catégories risque bien de produire des effets pervers, c'est-à-dire de renforcer des effets de catégorisation et d'enfermement de ces jeunes dans des identités négatives. En clair, on ne leur donne pas d'autres possibilités que de se penser comme devant être conformes à la catégorie "problème" selon laquelle on les définit. Pour eux, le seul mode de reconnaissance, c'est de se rendre conformes à ce qu'on attend d'eux, c'est-à-dire une catégorie "problème".

Or, si l'on observe les réalités vécues et les trajectoires socio-résidentielles de ces jeunes, ce qui est en cause aujourd'hui, on ne peut qu'admettre que d'une certaine manière ces jeunes ne sont pas inadaptés : par certains côtés, ils sont même suradaptés. Ils sont le produit conforme de ce que notre société donne à voir comme règles du jeu.

Ce qui a changé aujourd'hui, c'est qu'en réalité, pour la majorité de ces jeunes, (même s'il subsiste des marginaux, au sens classique du terme), le drame, c'est que notre société n'est plus capable de leur faire une place, que les processus de socialisation se sont enrayés et que cet enrayement touche ceux qui, à un moment donné, seront plus fragiles que d'autres, pour de multiples raisons. En réalité, si j'ose dire, ce qui est inadapté, ce n'est plus le jeune, c'est la société.

La question du passage... ou problématique de médiation sociale

Ensuite, la question du passage va être abordée présentement de façon plus lapidaire. Pour favoriser le fait que ces jeunes se réinscrivent dans une dynamique de socialisation, de requalification sociale qui permettrait qu'ils trouvent une place définissable et reconnue dans l'espace de la société, il faut donc une fonction de "passeur" assumée par des adultes. C'est ce que j'appelle la "médiation sociale" : je vais tenter d'en définir les termes, à travers plusieurs propositions. Mais disons d'emblée que cette notion de médiation sociale constitue une tentative

de problématisation de pratiques renouvelées, d'expérimentations innovantes, ici ou là, et apparaissant comme en rupture avec les pratiques antérieures.

Sortir d'une logique de "guichet" ou de "permanence"

Pour qu'il y ait médiation sociale, c'est-à-dire en réalité réponse adaptée, il faut opérer un mouvement hors les murs, c'est-à-dire sortir d'une logique de "guichet" ou de "permanence". On a trop installé d'antennes de proximité inaugurées en grandes pompes, et les professionnels de s'interroger : "Mais où sont les jeunes ? Pourtant on nous avait dit qu'il y avait plein de jeunes dans le coin !" sans se rendre compte que les jeunes en question étaient à 50 m de là ! Il faut rompre avec cette logique : autrement dit, schématiquement, il ne faut pas demander aux jeunes de venir là où on est, il faut aller là où sont les jeunes.

Rompre avec la logique de l'offre et de la demande

Trop souvent, le champ social fonctionne selon le modèle implicite du marché. Des institutions proposent une offre de service qui est censée rencontrer une demande. Et l'enjeu, notamment dans un premier entretien, c'est d'opérer l'ajustement entre l'offre et la demande s'il est possible. Il n'y a qu'un "hic" dans cette façon de modéliser l'action selon le modèle du marché, c'est que ceci repose sur un présupposé qui ne se vérifie pas, à savoir que les jeunes en rupture auraient spontanément une demande. Et le tour de passe-passe qu'un certain nombre de professionnels ont tenté historiquement, c'est le recours à la notion conceptuelle de la demande implicite. La demande implicite me paraît une notion extrêmement perverse, qui consiste en réalité à attribuer au jeune les présupposés de lecture de sa situation que l'on a définis à partir de l'approche professionnelle et du positionnement institutionnel du professionnel. Or il s'agit de considérer que la demande n'est pas une donnée spontanée qu'un jeune peut exprimer ; bien au contraire, la demande, c'est le résultat de tout un processus dynamique de construction sociale. Il faut admettre qu'on puisse n'avoir aucune demande, parce qu'une demande résulte de la dynamique d'interactions entre l'individu et l'environnement. C'est précisément parce qu'on est dans une dynamique d'interactions positives que l'on a des attentes par rapport à l'environnement, parce qu'on en a une représentation ouverte à des possibles. Cette perception-là fait écho, cultive en soi des logiques de désirs, d'aspirations et c'est la confrontation entre les aspirations propres et les attentes qu'on sent possibles du côté de l'environnement, qui permet que se construise une demande. Quand cela ne se rencontre pas, cette demande peut alors être élaborée en termes de revendication. C'est donc tout ce processus d'interactions, qui fait qu'on a "demande". A partir du moment où la situation des jeunes en rupture peut être caractérisée par le fait qu'il n'y a plus d'interaction (ou alors que des interactions négatives) entre eux et l'environnement institué, alors ces jeunes ne peuvent avoir de demande construite. Dès lors, tout le travail consiste à se situer en amont de la demande.

Rompre avec la logique du projet

Le même en est-il pour le projet : il faut rompre avec la logique du projet, telle qu'on l'entend trop souvent, pour travailler en amont du projet. Trop souvent, on fonctionne selon l'idée : "dis-moi ton projet et je te mènerai là où tu veux". Cette manière de faire n'aboutit à travailler qu'avec les jeunes qui n'en ont pas besoin. Je prétends qu'un jeune qui a un projet, c'est déjà gagné aujourd'hui (ce n'est plus qu'une question d'astuces de professionnel ; on dispose de tout ce qu'il faut, à peu de chose près, pour aider un jeune qui a un vrai projet à le réaliser). Mais le problème reste entier face à l'absence de projet. Or là encore, l'absence de projet de ces jeunes n'est pas un signe d'inadaptation, une carence de personnalité ; ce n'est que l'effet d'une stratégie d'adaptation à une situation déterminée par une trajectoire vécue comme bloquée. Faire un projet c'est un effet de croyance : c'est croire que l'avenir est gros pour soi de promesses à réaliser, ce qui permet d'avoir une représentation de la durée comme bonificatrice parce qu'elle est vécue comme le temps d'accomplissement des promesses pour soi. A partir du moment où on est dans une représentation de l'avenir bloquée, l'adaptation salutaire c'est surtout de ne pas faire de projet. Parce que se projeter dans le vide, c'est le meilleur moyen de devenir cinglé. Cela, on l'admet facilement comme un réflexe salutaire chez des adultes parfaitement constitués.

Quand un adulte traverse des épreuves dans sa vie, on trouve tout à fait conforme à la sagesse que ce dernier soit dans une attitude qui consiste à vivre au jour le jour : "on verra bien de quoi demain sera fait", "à chaque jour suffit sa peine..." Dans ce cas-là, on admet que c'est une adaptation salutaire et parfaitement saine à sa situation.

Pour les jeunes, on stigmatise trop souvent au contraire cette attitude comme étant le signe de leur déstructuration spatio-temporelle, de leur inadaptation et de leurs carences de personnalité. Je crois pourtant que ces jeunes font preuve d'une plus grande capacité que nous, adultes, à se mouvoir dans l'instant, parce qu'on ne leur offre pas d'autre perspective.

Certes ces jeunes se font piéger par cette adaptation, parce qu'il est clair que, dans notre société, il faut forcément avoir des projets. Le problème, c'est qu'il ne faut pas faire du projet une norme de l'action socio-éducative, c'est-à-dire une condition de départ. L'émergence d'un projet doit être la visée du travail. C'est là toute une fonction de maïeutique, d'accoucheur d'homme qui est en jeu. Or quand on voit des centres d'hébergement d'urgence qui disent à des gens qui ne savent pas où dormir la nuit suivante : "Dis-moi ton projet et à partir de là on verra si on t'admet", on est complètement à l'envers ! Pourtant, cette pratique est observée bien trop souvent. Une des conditions des pratiques de médiation sociale est bien de travailler en amont du projet.

Considérer le jeune dans sa globalité

Autre proposition essentielle et qui conforte l'hypothèse des Points Accueil Jeunes : il importe de considérer le jeune dans sa globalité, il faut impérativement sortir des cloisonnements catégorisants et sectoriels de l'action. Or on sait que, pour un jeune, tout se jouera dans un premier entretien. Et celui-ci est trop souvent désastreux parce que l'adulte est dans une attitude d'écoute sélective qui consiste essentiellement à déterminer le jeune comme catégorie "problème". Le souci principal dans ce cas-là, c'est de ramener le jeune à une situation "problème", de façon à vérifier dans quelle mesure cette dernière est susceptible de correspondre aux outils "réponses" que le professionnel a à sa disposition.

Si l'adéquation offre/situation ne peut se faire, il en résulte un effet de ping-pong inter-institutionnel dont le jeune est très souvent la balle. Le problème, c'est que le jeune refuse très rapidement d'être la balle de ce jeu-là et échappe à toute institution. Ou alors les jeunes sont capables de stratégie d'adaptation, quand ils ont un besoin précis, ils savent par exemple aller frapper à telle porte ; ils vont avoir le discours convenu, c'est-à-dire le discours qu'ils savent parfaitement conforme aux attentes de l'institution en question.

Dans ce contexte, s'il est une demande de ces jeunes, c'est de trouver un adulte avec lequel pourrait s'échanger une parole vraie, qui n'aurait pas une écoute sélective et catégorisante mais qui manifesterait une pleine disponibilité d'accueil.

La médiation sociale

La médiation sociale désigne une pratique qui a pour objet le type d'interaction entre le jeune et son environnement, entre le jeune et la société des adultes.

L'objet de l'action de médiation sociale n'est pas le jeune en tant que tel, ramené à un cas "problème" qui a des caractéristiques supposées inadaptées. L'objet de la médiation sociale consiste à travailler sur les d'interactions, à la fois pratiques et symboliques entre jeunes et adultes, tant il est vrai que le jeu mutuel des images négatives est un facteur central de l'exclusion de ces jeunes.

Centrer l'action sur les interactions symboliques est déterminant, si on veut entamer un processus de requalification sociale, mettre le jeune en position d'avoir des qualités reconnues par la société. La médiation sociale est dès lors une pratique qui s'oblige à tenir les deux "bouts" de la question à la fois :

- d'un côté avoir une action de proximité envers le jeune pris individuellement ou en groupe (peu importe), qui permette de renouer les conditions d'une rencontre fondatrice, porteuse d'une expérience nouvelle d'interactions positives entre les jeunes et les adultes.

- de l'autre côté, mener une action sur l'environnement du jeune, ce qui suppose tout un travail de réseau, pour faire en sorte que cet environnement soit plus accueillant et donc que le regard porté sur le jeune soit transformé.

Si on ne tient pas ces deux "bouts" à la fois dans l'action, on ne tient rien du tout.

Les situations interactionnelles problématiques

Plus précisément, l'action en direction du jeune consiste essentiellement à instaurer, proposer au jeune des situations interactionnelles problématiques où les jeux de rôle entre les jeunes et l'adulte ne sont pas convenus à l'avance.

Une situation interactionnelle est une situation de face à face, de rencontre entre des jeunes et des adultes, qui va se jouer dans un jeu de regards et de paroles réciproques. Or trop souvent, on propose à des jeunes en rupture des situations interactionnelles convenues d'avance, où l'identité des uns et des autres obéit à des règles et des jeux de rôles parfaitement prédéterminés. D'où le fait que les dispositifs ne fonctionnent pas bien.

La situation interactionnelle problématique est une situation de relations créées où les uns et les autres ne peuvent plus s'identifier à des images et des identités déjà convenues à l'avance. C'est une situation qui permet un dépaysement, en quelque sorte.

Cela peut passer par de nombreuses déclinaisons concrètes. Par exemple cette expérience menée à Dijon auprès de jeunes de la rue, en utilisant la création artistique comme support.

On a créé plusieurs ateliers : écriture, peinture, sculpture, photographie, animés par des créateurs. Ainsi les mêmes jeunes qui, dans la rue, étaient stigmatisés par les contre-chants, les passants, se retrouvaient avec un appareil photo, en train de demander aux même passants et aux même commerçants s'ils voulaient bien être pris en photo.

Cette expérience, que l'on a appelée "Zone' Art" sur la suggestion des jeunes, est bien un exemple de situation interactionnelle problématique. La proposition qui a été faite aux jeunes était suffisamment forte pour permettre réellement une aventure de conscience, c'est-à-dire un dépaysement mental et social, parce que ce n'était pas de l'ordre du loisir occupationnel ; dès qu'un jeune en rupture sent qu'on va le mettre dans un stage pour l'occuper il ne jouera pas le jeu ; il dira : "on nous amuse".

Cette situation n'était pas non plus une situation de type formation-préqualification, apprentissage etc... C'était une aventure qui consistait à permettre une rencontre, un passage entre des mondes, des univers différents, des univers d'artistes, de créateurs, de gens passionnés et l'univers de la rue. Ce sont les conditions de telles rencontres qui peuvent créer le fait que les uns et les autres ne s'identifient plus, eux-mêmes et les autres, à des rôles et des images parfaitement définies à l'avance.

Que veut dire "insertion par le logement"

Pour finir, on interrogera le problème suivant : que signifie l'insertion par l'hébergement, par le logement ?

Là encore - et pour les raisons évoquées ci-dessus - on ne peut raisonner en termes d'offre et de demande. Il y a une spécificité de la question de l'hébergement et de l'habitat des jeunes, qui empêche de raisonner en termes quantitatifs de stocks de logements et d'hébergement, de places. Contrairement aux ménages adultes, les situations de ces jeunes se donnent comme extrêmement mouvantes, insaisissables. Raisonner dans les mêmes termes, est une erreur totale.

Or c'est là l'objet d'un malentendu complet avec les administrations, les financeurs, qui veulent toujours raisonner en termes de stocks. Il faut pouvoir imaginer au contraire des réponses souples, modulables, extrêmement diversifiées et si possible à mettre en œuvre dans le court terme.

La condition, qui n'est pas simple, c'est d'être capable d'utiliser en permanence, toutes les ressources d'un territoire. On retrouve l'enjeu essentiel d'un travail de réseaux (et non partenariat).

Or, en France, on est très en retard sur la méthodologie de l'intervention de réseaux.

Rappelons en outre, ce qui est connu des professionnels, que pour la plupart de ces jeunes, la formule d'hébergement collectif, de foyer inspire un rejet massif. Il faut donc inventer des réponses beaucoup plus diffuses et banalisées.

Par ailleurs et en dehors des solutions pratiques d'hébergement et de logement, il faut penser, sous peine de courir à l'échec, une forme d'accompagnement, de soutien adaptée, sachant que le modèle prééminent du suivi socio-éducatif fait aussi l'objet d'un rejet massif et que le jeune trouve toutes les stratégies pour y échapper.

Il faudrait vraiment penser ce que pourrait vouloir dire un accompagnement souple, banalisé, je dirais presque de droit commun, auprès de ces jeunes, un soutien approprié qui échappe à la conception du suivi éducatif classique.

Enfin, il s'agirait de savoir ce que peut être un logement adapté, non pas en termes de financement et de statut, mais en termes de conception de l'espace architectural. Souvent les échecs d'insertion par l'habitat sont liés au fait que l'espace du logement et de l'environnement n'est pas du tout adapté à la réalité d'un jeune. Très rapidement il y a toute une série de problèmes d'inadaptation qui se traduisent par des dysfonctionnements (conflits de voisinage, problèmes de bruit...). Il en résulte des problèmes d'inadaptation du lieu de vie : nuisances sonores pour l'entourage, conflits de voisinage, montant excessif des charges (électricité, téléphone...), qui aboutissent à une impasse. Toutefois, concevoir des formules d'habitat adaptées aux jeunes en rupture, c'est entièrement questionner la place de ceux-ci dans la ville et dans la société. Y sommes-nous prêts, en tant qu'adultes ?

Stratégies du district d'Arcachon pour l'accueil des jeunes en errance estivale et la place du Point Jeunes dans ce dispositif

Gérard Mathé, Point Jeunes, Arcachon

La particularité de ce Point Jeunes est d'être un Point Jeunes "opportuniste", mais surtout d'avoir été mis en place après une expérience d'été.

Le District d'Arcachon

Arcachon est une ville riante, une cité balnéaire, près du bassin, qui arrive en deuxième position (après Nice) des villes en ce qui concerne la moyenne d'âge puisque celle-ci est de 62 ans. Un Point Jeune à cet endroit peut faire sourire, mais c'est une ville assez contrastée : il y a beaucoup de RMistes.

Il y a 12 000 habitants à Arcachon, 35% d'actifs ; c'est la seule ville où le solde entre demandeurs d'emplois et les offres d'emploi est positif : il y a plus d'offres d'emploi que de demandeurs (Arcachon vit beaucoup du tourisme).

Le district englobe 4 communes formant un triangle ; il regroupe 50 000 habitants. La commune la plus importante est La Teste, en population et en superficie.

Sur les autres communes du district, il y a de 45 à 48% d'actifs. Le taux de chômage est très important, surtout chez les jeunes. La population des 0-19 ans est très importante et les 60 ans et plus sur-représentés. Il y a beaucoup de jeunes sans qualification (40%) ; 1/3 des demandeurs d'emploi sont des primo-demandeurs d'emploi et restent souvent longtemps au chômage. Les ressources proviennent principalement de l'ostréiculture, du tourisme et quelques chantiers navals. Beaucoup de personnes travaillent à Bordeaux ; cette ville est trop proche du fait qu'elle centralise beaucoup d'institutions de la région, et trop lointaine car le bassin d'Arcachon est enclavé, posant des problèmes de transport.

Cette région souffre d'un certain nombre d'exclusions : par l'économie, l'habitat (la majorité des gens sont propriétaires et l'habitat collectif n'existe pratiquement pas ; de plus, beaucoup de maisons sont inoccupées, ce qui favorise le squat).

La délinquance existe : très longtemps, on a vécu avec l'idée que la délinquance était importée. Elle était le fait de bandes venues de la banlieue bordelaise.

On constate un retard scolaire un petit peu au dessus de la moyenne nationale ; les immigrés constituant 2% (dont 50% en provenance de la CEE !) de la population, on ne peut pas leur imputer cet état de fait.

Les jeunes sont des jeunes "blancs", racistes, du fait de leur méconnaissance des immigrés. Ils s'ennuient, et, cela est important, il y a une tradition d'alcoolisme sur le bassin, avec des

conséquences qu'on voyait historiquement dans les bals populaires, une vingtaine d'années auparavant. Le sport est également une caractéristique de la jeunesse du bassin. Depuis quelques temps, les choses ont tendance à évoluer, la crise aidant.

Origine de la mise en place des dispositifs

Au début des années 90, on a commencé à voir arriver ceux qu'on a appelé, faute de mieux, les errants. Le phénomène a culminé lors de l'été 95. La "pollution visuelle" a surtout été choquante pour les habitants de cet endroit en particulier : les gens ont commencé à se plaindre avec virulence, et le maire a pris des décisions : la Police a été contactée pour mettre en place des "solutions". Le commissaire de Police n'était pas pour une augmentation des effectifs et la mise en place d'arrêtés municipaux, mais plutôt pour embaucher un éducateur qui pourrait être au contact de ces populations et être plus à même de gérer un certain nombre de phénomènes directement. Il existait un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD), créé en 1990, et qui était déjà arrivé à un certain nombre de conclusions, portant sur le sous-équipement de l'endroit en matière éducative.

Là-dessus, alors que je travaillais en Prévention Spécialisée dans la banlieue bordelaise (pour l'association "Le Prado", grande association), la notoriété du "Prado", les réflexions de la Police et du District déjà engagées, ont conduit à une proposition d'intervention. Le CCPD pouvait débloquer des fonds, insuffisants cependant, et l'association du "Prado" a accepté une mise à disposition moyennant un remboursement qui ne correspondait pas aux frais engagés.

Je suis donc arrivé en juillet 1995 sur le bassin d'Arcachon. La mise en place du dispositif correspondait à un éducateur et une cellule de veille regroupant des représentants municipaux, la Police, la gendarmerie, des élus, des travailleurs sociaux, se réunissant une fois par semaine pour faire le point. Ce travail local avec la Police, la Gendarmerie, etc. s'est bien développé sur le département de la Gironde.

L'été est marqué par une affluence d'errants, de squats, d'où un travail de rue essentiellement, de contact, et de permanence (dans un lieu, déjà un ALGECO, avec le matériel minimum : téléphone, voiture...). La mission méritait un questionnement, car il s'agissait de prévention, au sens le plus étroit, à savoir d'avertir.

De plus, étant donné que beaucoup de jeunes proviennent de la banlieue bordelaise, il me semblait intéressant de les suivre l'été, particulièrement en lien avec les campings susceptibles d'accueillir ces jeunes, et les discothèques, d'abord directement, puis (cela n'ayant pas eu l'efficacité souhaitée) en passant par les fédérations (de gérants, etc.).

Le problème des campings, justement, est particulier à cet environnement. Des groupes (des banlieues parisiennes, notamment, du fait de la facilité d'accès par TGV, et de Metz) accueillis posent beaucoup de problèmes : l'encadrement n'est pas toujours à la hauteur (animateurs "grands-mères"...), et les gérants refusent souvent l'accueil des groupes.

On constate qu'il n'y a plus de groupes autonomes, ni d'accompagnement par un éducateur spécialisé (il s'agit souvent d'initiatives de Maisons de Quartier, de Centres sociaux...). La plupart du temps, ces groupes arrivent sans projet. Le dispositif avait pour objectif de relayer un peu l'encadrement des groupes, mais cela n'a pas vraiment fonctionné. En 1997, le phénomène des errants disparaît, et constate l'arrivée massive de jeunes beurs, des jeunes qui ont un comportement de "hordes", qui n'ont ni règle ni loi, qui se baladent par groupe de 10-15, et souvent frappent pour une broutille, insultent, installent le trafic (aux dépens du trafic local...). Ils repèrent les éducateurs avec facilité, adoptent des stratégies déstabilisatrices... Le travail éducatif en est d'autant plus difficile, mais d'autant plus gratifiant, même s'il ne va pas très loin et se limite à la contention. Les commerçants s'intègrent aussi dans ce cheminement de la délinquance en s'équipant d'armes ou assimilé... L'éducateur, en face, n'a que sa parole.

De 96 à 97, l'expérience éducative estivale se développe en dehors de ses limites initiales, puisqu'elle s'exporte sur le département, dans le Roussillon (1996), et sur tout le littoral aquitain (1997).

Puis il était intéressant de voir s'il était possible de mettre en place une structure plus durable. Par chance, en 1995, il n'y a pas eu trop de problèmes ; tout le monde a été ravi, et cela a permis d'aller négocier des structures permanentes. Le district s'est laissé convaincre, et dès mai 1996, on a pu créer un poste d'éducateur à l'année. Dans le même temps sort la circulaire du 16 juin, qui débouche sur la création du Point Jeunes. La politique du district était de ne pas adopter l'appellation "Prévention Spécialisée", mais une optique de "Prévention généraliste des risques sociaux" : on se proposait d'intervenir, soit seul, soit, et surtout de travailler sur les réseaux, et donc de pouvoir intervenir sur des problèmes tels que la toxicomanie, le SIDA, l'information, l'orientation, l'accueil...

La circulaire correspondait tout à fait aux objectifs fixés sur le district. Nous avons bénéficié d'une enveloppe budgétaire (d'environ 650 000F), nous permettant d'embaucher une éducatrice dès 1997 et étoffer l'équipe. Le Point Jeunes existe réellement depuis lors, avec une équipe, un local (provisoire), des permanences régulières, 6 jours sur 7 de 15h à 18h, complétées par un travail de rue ; en même temps, il y a un travail, en lien avec les organismes de formation (Education Nationale...).

Pour résumer et conclure :

Le district est un endroit où on avait l'impression qu'il n'y avait pas trop de problèmes, mais on savait qu'il y en avait.

On a vécu un certain nombre d'années sans mettre en place de dispositif parce qu'il n'y avait pas la visibilité suffisante pour justifier des interventions.

Les problèmes arrivent en 1994 et prennent une ampleur et des proportions visuelles importantes : il fallait faire quelque chose, cela a été le phénomène déclencheur.

Tous ces problèmes " estivaux " ont conduit à une réflexion sur des dispositifs et des structures beaucoup plus étendus, ce qui nous amène à taxer la fondation du Point Jeunes d' "opportuniste".

L'implantation d'un Point Jeunes, exemple : le Point Accueil Jeunes de Dijon

Le point de vue des associations fondatrices

Marie-Claude Valroff, Présidente de l'Ecole des Parents et Educateurs de Côte d'Or.

Qu'est-ce que l'École des Parents et des Educateurs ? C'est une association ancienne de 70 ans qui est le relais entre les parents soucieux de leurs responsabilités et des organismes spécialisés susceptibles de les aider.

Elle peut accompagner le développement de chacun, la capacité à vivre des relations harmonieuses avec les autres dans le tissu familial et social où il est inséré.

Actuellement, les orientations des EPE, fédérées nationalement (FNEPE) accentuent une réflexion à propos de la parentalité, promeuvent la médiation familiale en cherchant à s'adapter au plus près des réalités du terrain et de la diversité des formes de conflits, multiplient les actions auprès des jeunes (EEJ, PAJ, FS Jeunes, actions de prévention, santé, citoyenneté des jeunes, lutte contre l'illettrisme, l'échec scolaire par des débats avec les enseignants... collaborent à la prévention de la maltraitance, etc...

L'EPE de Côte d'Or a été créée en 1992 au service des familles et des jeunes. Elle est organisée en deux secteurs : Enfance-Parents et Jeunes.

L'histoire de notre association Ecole des Parents de Côte d'Or dans la mise en place d'un PAJ à Dijon et d'un partenariat avec le service de Prévention de l'Association Acodège a des racines profondes dans les expériences et les pratiques reconnues de la Fédération Nationale des EPE et des autres EPE en France.

Je m'attacherai donc à vous resituer : l'histoire des EEJ en France, le bilan actuel de ces Espaces d'Ecoute et d'Accueil après 5 ans d'expérience, la première étape du Point Jeunes Dijon et de son partenariat.

Les Espaces Ecoute Jeunes

Les Inter-Services-Parents des EPE étaient de plus en plus sollicités par les jeunes ; en 1992 se créent alors les Espaces Ecoute Jeunes pour répondre à ces besoins plus spécifiques. Nos associations sont des observatoires de la vie quotidienne des familles et des jeunes. La Fédération et les EPE sont une source d'informations, de propositions et d'analyses irremplaçables.

Les EPE sont une force de prévention en suscitant un travail de prévention et de traitement des problèmes auxquels se trouve confrontée la structure familiale. Ce lieu est encore privilégié pour vivre l'apprentissage des différences, du partage, de la référence aux lois et aux règles de la vie humaine.

En 1993, 10 EEJ démarrent effectivement ; quelques uns existent depuis un ou deux ans, dans les grandes villes (Toulouse, Bordeaux, Lyon, St-Etienne, Marseille, Grenoble, Paris...).

Un accompagnement des jeunes sur place ou bien par téléphone, plusieurs fois est proposé. Des permanences s'organisent le plus souvent possible dans la semaine.

Décembre 1994 - Création de l'EEJ Dijon au sein de l'EPE Côte d'Or (permanences au Centre Social de la Fontaine d'Ouche) avec pour objectifs : écouter, aider, orienter vers les structures adéquates les jeunes en difficulté ou en interrogation.

Fil Santé Jeunes

En février 1995, un Numéro Vert national : Fil Santé Jeunes est créé par l'EPE Ile-de-France, faisant suite à l'enquête auprès des jeunes du gouvernement pour répondre aux attentes des jeunes en leur proposant écoute, information dans les domaines de la santé physique, psychologique et sociale. C'est aussi un observatoire social des difficultés des jeunes en matière de santé :

4/5ème des appels viennent de province avec 20% des jeunes en grande difficulté.

L'Espace Santé Jeunes

Avril 1996 - Ouverture d'Espace Santé Jeunes Chenôve en lien avec la mairie. L'EPE de Côte d'Or, après un temps de réflexion avec divers partenaires (CCAS Chenôve, EPE, médecins et infirmières scolaires, médecins du Centre de Planification de Dijon, médecins libéraux, CRAM, les Centres Sociaux de Chenôve, service social d'aide aux émigrés, la mission locale) effectue des permanences d'écoute et d'accueil avec d'autres intervenants de la médecine scolaire et de la mairie.

C'est un lieu d'écoute pour tout type de problème, avec possibilité d'orienter le jeune vers les structures adaptées si nécessaire.

Ces deux espaces d'accueil et d'écoute (Fontaine d'Ouche et Chenôve) peuvent faire le point suivant : les jeunes en difficulté, écoutés au téléphone ou en entretien sont à la recherche d'un adulte à qui parler, qui puisse entendre son mal être ou ses difficultés, il vient déposer son angoisse, pas forcément chercher une aide précise.

Ce sont bien des lieux de première écoute, dans l'anonymat, écoute indispensable pour amener le jeune à aller plus loin dans sa démarche et l'accompagner vers un service de médiation ou un organisme compétent selon le cas (liaison avec les différents partenaires).

Les établissements scolaires, l'Inspection Académique, les responsables de Maisons de Jeunes, les CIJ sont contactés et reçoivent une publicité pendant deux ans.

La création du PAJ Dijon

19 juillet 1996 - La DDASS de Côte d'Or propose une réunion autour d'un projet POINT ACCUEIL JEUNES avec l'Acodège Prévention, l'EPE, avec ses expériences EEJ et RESEAU centre de consultation familiale.

Chacune de ces associations, dans sa spécificité, travaille auprès des jeunes 10-25 ans en difficulté.

L'analyse faite est que les systèmes que sont la famille, la communauté de vie, les groupes de pairs, l'école, ne fonctionnent plus suffisamment comme des structures d'accueil, d'écoute, de médiation.

Pour ces trois organisations qui présentent ce projet d'accueil, d'écoute et de médiation en direction des jeunes, il s'agit de redonner confiance en soi-même, de retrouver le chemin du dialogue, même difficile et incertain avec ces différents groupes d'appartenance.

Chacune de ces associations, selon leur personnalité, a intérêt à travailler en réseau.

Elles répondent aux dispositions de la circulaire n° 96 378 du 14 juin 1996 en mettant en place un dispositif de prévention et de pré-prévention en faveur des jeunes 10-25 ans de l'agglomération dijonnaise, connaissant des difficultés particulières. Ce dispositif s'appuiera sur les moyens propres à chaque association mais utilisera éventuellement les organismes et structures de la ville (hébergement, psychiatrie, EN, Centres Sociaux...).

Le cahier des charges indique de mettre à disposition des jeunes des professionnels qualifiés (psychologues, éducateurs, professionnels formés à l'écoute et à la médiation).

L'EPE doit alors faire, dans ses divers points d'écoute et d'accueil, des entretiens de jeunes envoyés par un éducateur mobile ayant déjà eu des contacts avec ces jeunes (proposition initiale) tout en réfléchissant à d'autres formes de réponses : promouvoir de nouveaux Points d'Accueil en associant écoute, soutien, accompagnement à un travail psychologique et de médiation familiale le cas échéant.

L'équipe du PAJ

En local, 90 Rue Vannerie à Dijon est trouvé, aménagé entre janvier et mai 1997 par des éducateurs de l'Acodège, une conseillère familiale de l'EPE. Un document de travail et de réflexion est élaboré, servant de base à la mise en place du PAJ. L'ouverture prévue en mai voit une deuxième conseillère familiale EPE se joindre à l'équipe de départ. L'EPE soutient financièrement 4 après-midi de permanences par semaine avec deux personnes. L'Acodège assure en duo par des éducateurs le complément de ces permanences ainsi que l'écoute des matins. Cette association est également l'ordonnateur financier du Point Jeunes. Une convention partenariale entre Acodège et EPE est signée pour un an à compter de janvier 1998.

Deux types de professionnels se sont rencontrés et travaillent ensemble depuis un an avec des recherches, des difficultés dans la publicité, la régulation des réflexions sur l'accueil et l'écoute, le besoin d'approfondir les fondements de ce lieu et surtout de cerner un public encore bien incertain ! Un partenariat qui se construit et évolue !...

Pour compléter nos interventions, le PAJ élargit ses missions à un réseau de partenaires intéressés par la mise en œuvre du projet (justice, hébergement d'urgence, restauration, soutien médical et psychologique...), des conventions se signent, un groupe de pilotage se réunit une fois par trimestre...

Itinéraires, un espace médiateur, se fonde ; il va vous être présenté ensuite.

Le bilan récent des EPE

Le troisième volet de cette présentation m'entraîne à vous communiquer des éléments du bilan récent des EPE qui se sont engagés " hors les murs " dans des lieux d'accueil comme les PAJ ou des établissements scolaires ou encore des missions locales...

12 points d'accueil personnalisés (Le Havre, Caen, Flers, Bourg, St-Etienne, Annecy, Grenoble, Toulouse et Dijon).

On remarque :

- que les usagers sont plus féminins (70 %) que masculins : est-ce que les filles ont de plus en plus de difficultés à vivre ou est-ce que les garçons ont du mal à se dire, ou bien encore est-ce que ces deux hypothèses se cumulent ?
- la majorité des usagers sont chez leurs parents (60 % d'étudiants) ;
- la durée des entretiens devient majoritairement supérieure à 15 min. Par besoin de communiquer et de réfléchir plus que de s'informer (baisse des contacts téléphoniques et des appels fantaisistes) ;
- une forte montée des usagers d'une autre culture en raison des PAJ et de la présence sur des sites souvent scolaires ;
- une diminution des propos sur la violence scolaire : est-ce que les établissements ne supportent pas que la violence devienne envahissante et travaillent dans ce sens ?
- par contre, la violence affective semble être en augmentation (50 % des appels, augmentation de plus de 15 % par rapport à 1996).

Comment les usagers ont-ils connu ces lieux ?

- par affiches principalement, médias et relations institutionnelles.

Cette permanence sur des sites confirme le besoin des jeunes d'une écoute personnalisée et anonyme qui peut déboucher sur un désir d'approfondir la démarche de réflexion au sein de groupes de parole ou de consultation.

Les soutiens financiers nationaux aident le développement et l'extension des créneaux de permanences et d'écoute (Jeunesse et Sport, Affaires Sociales).

Et pour nous encourager, ce mot de la fin : créés depuis 18 mois, les PAJ représentent déjà 20% des contacts des jeunes.

Louis Percerot, *Directeur Général de l'Acodège* :

Je vais essayer d'adopter un point de vue plus lointain du PAJ, pour essayer de le situer dans l'action de l'association Acodège, pour vous montrer, vous dire pourquoi l'Acodège s'est intéressée au PAJ et assume avec l'EPE une intervention sociale à travers ce dispositif.

L'Acodège

En quelques mots, l'Acodège est une association locale du secteur social, médico-social qui a deux grands domaines d'intervention :

• le secteur de la protection de la jeunesse (le plus ancien), avec, à l'intérieur, des dispositifs très variés (du diagnostic, SIOE, enquêtes sociales, AEMO, Prévention Spécialisée, hébergements éducatifs, CMPP et CAMSP), organisés depuis 1946, et qui bon an mal an interviennent auprès de 4600 Côte d'Or sous des formes très variées ;

- le deuxième secteur, celui du Handicap Mental, qui s'est construit sur fond de la loi de 1975, en tout cas a été amplifié dans ses formes de réponses, avec là aussi des dispositifs très complémentaires qui nous permettent de prendre en charge, d'accueillir des handicapés, du plus jeune âge à travers un SESSAD, IME, aux plus âgés (CAT, hébergement, foyer occupationnel...).

C'est une grosse association qui gère 19 établissements et services, qui emploie plus de 600 professionnels (fin 97).

Il est intéressant de dire pourquoi on a pu souhaiter au sein de l'association, notamment sur ce secteur de la Protection de la Jeunesse, d'essayer de complémentaires, et de continuer à diversifier les formes d'intervention, et notamment de les placer en prise avec le Service de Prévention Spécialisée que nous gérons, qui a sa propre histoire localement.

D'une logique de bloc à une logique de mille-feuilles

Avant d'aller plus avant, il me semble important de pointer un certain nombre d'évolutions qui font qu'aujourd'hui on peut dire que les associations ne peuvent plus faire seules. Il faut bien prendre

conscience que l'on est passé d'une culture qui a été forgée par des politiques sociales très verticales, le sanitaire, le social... Dans le social, il y avait la politique de l'enfance, de la famille, des personnes âgées... On est passé à une logique plus transversale, notamment depuis les années 1980 ; ces politiques transversales se sont elles aussi structurées, et on arrive d'une logique de "bloc" à une logique de "mille-feuilles".

Ces premières observations doivent nous amener à considérer que dans ces politiques dites "transversales" (par exemple, la Ville : chefs de projet dans les quartiers, les médiateurs), la plupart des associations sont quand même relativement absentes. On est relativement maintenu à distance ; on a peut-être un savoir-faire qui pêche sur ces domaines. Pour nous, il était important de prendre en compte ces évolutions ; il y a à l'intérieur de nos associations un professionnalisme et une capacité d'expertise, une connaissance du terrain, des problématiques sociales qui sont insuffisamment exploités ; si l'on veut faire face au défi actuel, il y a lieu d'essayer de les mettre en forme et de pouvoir les utiliser, ce qui implique de se doter d'un certain nombre de méthodologies de travail nouvelles, où le repérage de l'information, la constitution de véritables systèmes d'information, l'exploitation des données résultant de l'observation sociale doivent constituer des éléments tout à fait essentiels.

Mailler les savoir-faire

L'action sociale, autre considération, devient, et est par nature, de plus en plus complexe, et l'un des défis qu'elle a sans doute à relever actuellement, c'est peut-être moins la question d'acquérir des compétences nouvelles que de savoir utiliser les compétences disponibles, et donc de fabriquer des combinaisons de compétences sur des problèmes sociaux. On s'aperçoit, ne serait-ce que pour les jeunes qui arrivent au PAJ, mais aussi pour ceux qui recherchent une insertion sociale, qu'ils sont confrontés à des problèmes multiples, (des problèmes familiaux, de chômage, de logement, etc.) et que, comme on ne peut pas tout faire, il y a une synergie à créer, des savoir-faire à essayer d'utiliser, de mailler pour que ces complexités sociales soient traitées à partir des compétences qui sont acquises et du mode de structuration qui existe actuellement. Il faut aussi trouver dans des propos comme celui-ci des raisons à ce partenariat avec l'EPE, et je crois qu'on a des savoir-faire qui ne sont pas les mêmes et qu'on peut, pour peu qu'il y ait une volonté réciproque, essayer de les développer. On peut ainsi enrichir la réponse sociale en direction des jeunes, des familles, des publics en difficulté, voire des handicapés, bien évidemment.

Je crois que dans une association comme l'Acodège, mais aussi dans toute association, il est indispensable de réfléchir à la manière de réinscrire nos politiques dans un rapport avec les politiques locales, et de pouvoir ce faisant penser le développement de nos structures. De ce point de vue également, la constitution du PAJ s'inscrit au sein de notre démarche de réflexion Acodège sur l'avenir de notre service Prévention et repose sur cette volonté de sortir d'un certain nombre de logiques en essayant d'élargir le champ, de l'ouvrir, et de fabriquer là aussi de nouveaux rapports avec les politiques ou d'avoir une inscription à l'échelon local qui soit différente de celle des modèles sur lesquels nous vivions jusqu'alors.

Les politiques locales

Il y a une autre préoccupation : si on a des savoir-faire, ce n'est pas suffisant aujourd'hui pour garantir la pérennité des financements et des actions que nous menons. Je crois que les projets, auprès des pouvoirs publics et des financeurs, et les soutiens qu'ils apportent, font obligation de s'inscrire dans une offre locale des politiques. Si on ne répond pas à ces perspectives-là, la précarité est de mise, et si l'on veut sortir de cette précarité ou en tout cas assurer un avenir, il faut que l'on ait la possibilité de pouvoir répondre aux commandes des pouvoirs publics et des financeurs en s'inscrivant fortement dans une dynamique locale.

La puissance publique, les élus veulent aujourd'hui savoir à quoi sert l'argent. Ils veulent des retours beaucoup plus forts et beaucoup plus concrets qu'auparavant ; s'ils en ont besoin pour promouvoir ou s'assurer de leur réélection, je crois qu'il ne faut pas dénier le fait aussi qu'ils sont préoccupés de ce qu'on appelle l'intérêt général, et qu'ils ont à définir leurs orientations et leurs actions. On a à s'inscrire dans cette réalité-là, et on a à contribuer à remplir ce que la notion

d'intérêt général peut vouloir dire ; on doit le faire en passant par de nouveaux modes de régulation ; ceux-ci sont en train de se diffuser, de s'imposer un peu partout.

Il faut qu'on apprenne, vous à l'intérieur des PAJ, nous aux différentes places que l'on occupe, à travailler avec ces fameuses notions que sont la concertation, la négociation, le conventionnement, les contrats d'objectif et de moyens, la qualité, l'accréditation, etc. Je crois que ce sont des outils, y compris juridiques qu'on ne sait pas encore bien manier et que des dispositifs comme le PAJ doivent nous amener à utiliser.

Privilégier l'action sociale partagée

Tous ces éléments m'amènent à dire qu'il faut certes renouveler le regard et les modalités d'intervention que l'on peut avoir dans une association comme l'Acodège, mais qu'il faut aussi savoir utiliser les savoir-faire et mailler nos stratégies d'action avec d'autres pour pouvoir promouvoir le développement de nos structures. Cette question du développement de nos structures était très forte, en tout cas à l'Acodège, par rapport à notre service Prévention Spécialisée ; d'une manière générale, ces services sont actuellement dans une période difficile, où ils ont non seulement à renouveler les stratégies d'intervention sur lesquelles ils ont créé une identité professionnelle, mais en même temps, ils ont à digérer les effets de la décentralisation, en particulier, à rendre plus claire et plus perceptible l'action qu'ils mènent. Il est important que le travail collectif soit d'avantage organisé, moins autour de compétences qu'en fonction de responsabilités qui sont différenciées, et que, ainsi que je vous l'ai dit, il faut rénover les outils et les institutions avec pour objectif de privilégier l'action sociale partagée. On avait repéré cette commande à travers les propos de Pierre Gauthier, Directeur de l'Action Sociale, qui rejoignaient les préoccupations que nous avons par ailleurs sur le service de Prévention. Nous avons constaté que depuis plusieurs années ce service était en train de se "racrapauter", plutôt que de se développer ; il y avait là un problème d'avenir incertain qui était posé ; il y avait, dans l'intervention sociale, et mon propos n'est absolument pas critique à l'égard des professionnels, voire de la direction qui animait ce service, une sorte d'enfermement sur une aire géographique, un espace, une logique "quartiers", des modalités et sur les grands aspects de l'arrêté de 1972 qui agissaient comme des fixateurs qui empêchaient de renouveler le regard. Il nous semblait important de réintroduire dans le service non seulement un projet institutionnel, mais aussi de redéfinir le rapport au politique qui était "à géométrie variable" selon qu'on était dans tel ou tel quartier et qu'on avait tel ou tel politique en face de soi.

Repositionner la prévention

Les grands constats, le sentiment qu'on perdait du terrain, qu'on avait de plus en plus de mal à trouver notre place nous ont amenés à faire un bilan et à repositionner l'ensemble de ce service, avec le concours d'un cabinet extérieur (Techné Conseil). On est repassé par une phase de commande associative sur le service, c'est-à-dire qu'on a refait tout un travail pour dire "voilà ce que l'association attend de son service de Prévention". On a défini les grandes lignes, et à partir de ce point, on a essayé d'établir une nouvelle organisation fondée sur plus de souplesse, plus de lisibilité, une recherche d'ouverture, et une prévention plus large ; on s'apercevait que le service dérivait, mais avec son public ; en effet ce public prend de l'âge et petit à petit l'action se déplaçait vers les plus âgés, les plus adultes, et on arrivait à traiter des jeunes adultes jusqu'à 27 ans. Au fil des années, le centre de gravité de ce service se déplaçait et quittait le terrain de l'aide sociale à l'enfance. Or un des principes organisateur des lois de décentralisation fait de la prévention spécialisée une prestation de l'ASE.

L'Acodège et le PAJ

De plus, il y avait une espèce de logique d'action qui faisait qu'on allait vers les cas les plus difficiles, à échecs répétés, notamment après le passage en institution, et qu'il nous semblait tout à fait important, sans abandonner forcément ce type de public ou d'usagers, d'avoir un élargissement vers des actions plus intégrées, plus préventives, plus dans une globalité. D'où, en particulier, notre volonté de diversifier nos modes d'approche et de mettre en place le PAJ. Lorsque, comme l'a dit Mme Valroff, nous avons reçu un courrier de la DDASS, nous l'avons perçu du fait de sa nouveauté, comme un signe important après une période difficile en 1993-94 (crise notamment avec les pouvoirs publics locaux), à la fois de retour de confiance et comme la

possibilité de saisir des occasions qui nous étaient offertes de nous diversifier, d'élargir le champ de notre action.

Nous sommes partis dans cette aventure du PAJ sur cette stratégie de renouvellement ou en tout cas d'ouverture du service de prévention spécialisée, et avec la volonté d'appliquer les principes que je vous ai définis en préliminaire.

Nous l'avons fait sur un modèle qui était extrêmement peu travaillé, avec un délai extrêmement court (15 jours) ; petit à petit, les choses se sont structurées. Je dirais que le modèle du PAJ, aujourd'hui sur Dijon, n'existe pas. Il est plus à structurer ; à conforter, même s'il y a des éléments et des tendances lourdes qui font voir le mode de structuration dans lequel il est engagé ; je crois que l'on est bien dans cette logique interpartenariale, et quand Benoît Heitz parlera des Espaces Médiateurs d'Action Conjointe, on verra bien que les propos préliminaires que je vous ai indiqués sur la stratégie partenariale de l'Acodège s'avèrent ici être en application et trouver un contenu tout à fait pertinent. La collaboration avec l'EPE nous a plus été imposée qu'elle n'a été choisie ; on l'a pris comme un fait de départ, sans trop se poser de question de part et d'autre sur les modèles qu'on pouvait diffuser, avec en tête la possibilité de se compléter.

Cette complémentarité existe-t-elle ? Il y a des compétences différentes de part et d'autre, et dans la démarche que nous avons engagée, il reste à structurer un contenu de référentiel PAJ qui sera à créer, parce que l'EPE comme l'Acodège sont porteurs de courants à la fois techniques et professionnels qui ne sont pas de même nature, et la discussion sur ces points n'a pas été débattue au départ. Nous avons aujourd'hui à la reprendre entre nous pour que chaque association trouve sa place et que le concept PAJ que l'on va forger autour du modèle d'intervention soit un modèle riche, et qui permette d'enrichir chacun des partenaires.

Je crois que du côté de l'EPE comme de l'Acodège, il est essentiel de préserver et de développer ce partenariat pour en faire quelque chose (car si on a des domaines de savoir-faire, d'autres en ont, et on peut aussi apprendre de leur propre expérience et de leur propre démarche).

Il est important, pour finir, d'essayer de réinscrire l'action sociale spécialisée, en tout cas la nôtre, dans des

dispositifs plus ouverts et plus

de droit commun. L'action PAJ était aussi pour nous une occasion d'aller dans ce sens, de montrer qu'il pouvait y avoir des lieux très ouverts, très ancrés dans la vie sociale courante et d'essayer d'avoir une présence sociale attentive aux problèmes des jeunes dans ces lieux... de pouvoir sortir de ces effets de territoires et de marginalisation dans lesquels on s'est construit une spécialité qu'il nous faut faire évoluer pour être plus en prise avec le contexte et avec l'évolution des politiques d'une manière générale.

Les Espaces Médiateurs d'Action Conjointe

Un modèle d'intégration "non-violente"... et pourtant efficace !

Benoît Heitz, Point Jeunes, Dijon

La sphère

Pour présenter, étudier le concept du risque, j'utilise la notion de sphère. En géopolitique, il s'agira d'une sphère de sécurité ; en géopolitique, il s'agira d'une sphère d'influence, ou zone d'influence ; en stratégie militaire, on parlera de sphère de défense...

La sphère, de manière très simple et ramassée, c'est la zone dans laquelle je suis chez moi, et, de plus, à l'aise chez moi ; en d'autres termes, je ne m'y sens pas menacé. Lorsqu'on est sur le versant d'un individu ou d'un état, pour l'un comme pour l'autre, cette zone d'influence est directement liée soit à des critères objectifs (espace où je peux évoluer), soit à des critères subjectifs (degré de "paranoïa", tolérance), et variera donc d'un individu ou d'un état à l'autre. Pour s'implanter sur un territoire, en l'occurrence celui de Dijon, j'ai modélisé les critères de la sphère que je voulais implanter et ceux des autres sphères qui évoluent sur ce même territoire, critères personnels ou institutionnels et leurs limites. C'est ce que j'ai appelé les Espaces Médiateurs d'Action Conjointe, travail de modélisation qui a été réalisé à partir d'une action, toujours en cours, entreprise en 1996, par le Service de Prévention de l'Acodège de DIJON et

L'Ecole des Parents de Côte d'Or qui, sur proposition de la DDASS 21, ont décidé de créer un POINT JEUNES.

Très schématiquement, le POINT JEUNES a pour mission de répondre aux besoins des jeunes en situation de décrochage social, familial, scolaire... et de repli sur soi.

Il propose au jeune de trouver "quelqu'un à qui parler" dans un lieu de socialité attractive et conviviale encourageant, ici et maintenant, l'amorce d'un lien renouvelé pour lui avec le monde qui l'entoure,... avec son monde.

L'accueil et l'écoute occupent une place essentielle... et inconditionnelle c'est-à-dire impliquant de ne porter aucun jugement et de ne poser aucune condition.

Le travail s'y décline autour des thèmes : accompagner, renouer, informer, orienter.

Il s'est donc agi de relier deux logiques d'intégration...

- insérer une structure d'accueil à vocation généraliste (pas de prestation à offrir) dans un "territoire occupé" par des structures spécialisées (prestations santé, justice, hébergement...etc).

- réinscrire un jeune en crise, en errance dans ces structures

- territoires de droit commun.

... logiques d'intégration successives, la première anticipant-préparant l'accueil de la seconde, ... toutes deux ayant pour cadre le même territoire.

De la logique de territoire... à la logique d'espace

De fait, la mise en perspective théorique de notre projet s'est heurtée aux frontières réelles ou imaginaires de ce territoire "clos"... où " l'ennemi campe aux frontières", où s'empilent les dispositifs sociaux... territoire connu des expériences négatives répétées des jeunes.

La dialectique bergsonienne : morale close / morale ouverte,

- Ou... morale de la soumission passive aux interdits / morale de l'adhésion dynamique à une parole proférée,

- ou en d'autres termes, morale-territoire qui enclos dans / morale-espace ouvert à

- ou encore, territoire de la sécurité imposée / espace du risque proposé...

a imposé, par analogie, les notions d'espace à parcourir, à découvrir, à inventer- et de médiation-espace tiers, non partisan.

De l'objet du désir... à la place de sujet.

En fondant ainsi ces "espaces médiateurs", nous préparons un modèle fonctionnel, créateur de liens et de solidarités, prévenant du même coup le risque de répétition du morcellement lié ...

- pour les institutions, aux querelles de méthodes, de concurrence, d'exclusivité d'un public ou d'un champ professionnel...

- et pour le jeune, au fait d'être ballotté d'un travailleur social à un autre... le Point Jeunes n'étant qu'une structure de plus, scandant sa galère.

Objet du désir des uns, objets du désir de l'autre... l'espace médiateur propose aux acteurs de se démarquer d'une telle appropriation quasi pathologique, - réifiant autrui pour une "rupture annoncée" ... à moindre coût psychique, - en installant jusque dans son schéma organisationnel la primauté du sujet.

Un processus à haute valeur ajoutée

Ce dispositif est mis en place pour le jeune en souffrance, acteur... sujet.... Dans cette perspective, c'est à lui que revient l'initiative de la parole, c'est lui qui donne l'impulsion "électrique" de départ... que ce soit sur un mode réflexe de survie ou de manière réfléchie.

Le Point Jeunes va ainsi lui donner la possibilité d'un temps de récupération, d'indétermination, d'élaboration,... véritable "niche de survie" qui lui assure protection et temps nécessaire à la maturation d'une parole, de sa parole.

Celle-ci, le moment venu, pourra signifier son refus d'aller plus avant dans le dispositif, et il s'en ira... ou, au contraire exprimer une demande explicite, même imprécise.

Un processus non-violent

C'est la parole du jeune qui propose donc à l'écouter du Point Jeunes, témoin de sa maturation, d'activer l'espace médiateur approprié.

Cette parole n'est pas suspecte, à priori, de quelques "mensonges" ou dissimulations inavouables.

Elle est ce qu'il dit, explicitement, ... "et on fait avec" !

Le jeune est accueilli parce qu'il est jeune et non parce que "il a un problème" - à ce stade, nous le marquerions une fois de plus d'une "identité d'emprunt". C'est donc bien lui qui décide de qui il est.

C'est ce processus de reconnaissance d'abord, de rencontre ensuite - le jeune, le professionnel "spécialisé" et l'écouter du Point Jeunes, tiers et témoin - qui atteste du caractère non violent de l'espace médiateur.

Il signe, en effet, la reconnaissance de la légitimité de parcours de chacun des acteurs et de son indispensable singularité au bénéfice de tous.

- Ainsi, pour l'institution,

l'espace médiateur préserve l'originalité de projet de chacune des structures

- en les encourageant à œuvrer à partir de leurs compétences et moyens propres

- tout en les invitant à déployer leur procédure d'action en la confrontant à une autre logique, jugée complémentaire par proximité d'un segment de leur activité... apportant un plus à leur mission fondatrice.

Confusion et enjeux inter-institutionnels disparaissent au profit de compétences professionnelles partagées, de coopération et de leur mise en réseau.

Une convention précisera les modalités de fonctionnement de l'espace médiateur... un protocole (ou plusieurs protocoles successifs) réglera la mise en œuvre des "actions conjointes", leur objet, les moyens que chacun y consacrerait, la durée de l'action,... etc.

- Ainsi, pour l'individu,

l'espace médiateur, structuré sur le modèle de fonctionnement des réseaux neuronaux, confirme la place du jeune sujet au centre du dispositif puisqu'il en est à l'origine et seul à pouvoir décider de sa mise en œuvre.

Maturation, discernement, choix... lui permettront-ils d'intégrer... qu'il est seul...

Avec son désir ?

Le Point Jeunes a ainsi réalisé à ce jour

- un EMAC "Itinéraires" avec la SEDAP, association pour la recherche, la formation, la prévention sur les toxicomanies.

Point Jeunes et SEDAP mettent en commun un demi-poste chacun (financés sur fonds DDASS 21) pour la mise en réseau et formation de tous les acteurs accueillants des jeunes sur le département.

- un EMAC avec la SDAT, association gérant des structures d'hébergement, de restauration et d'accueil de jour, ainsi qu'une antenne médicale...

... Point Jeunes étant une porte de plus ouverte sur la rue pour la SDAT... celle-ci recevant par priorité les personnes qui lui sont adressées par le Point Jeunes.

- un EMAC avec l'Ordre des Avocats de Dijon pour la réalisation d'une permanence "Droit des Jeunes»...

... Point Jeunes mettant ses locaux et moyens à disposition des avocats assurant une permanence gratuite ainsi qu'un suivi des dossiers.

Historique

La mission des Points d'Ecoute Jeunes et/ ou parents est à l'origine.

La prévention des toxicomanies passe par la récréation du lien social. Ils doivent répondre au besoin d'accueil et d'écoute face à des situations difficiles, et au besoin d'expression des problèmes ressentis tant pas les jeunes que par les familles.

Ils sont des structures légères où les problèmes relevant de la toxicomanie peuvent être abordés, tant par les familles que par les jeunes dans des conditions appropriées..

Ils reposent sur la mise en place d'un dispositif de prévention sociale des toxicomanies, la prise en compte des facteurs sociaux de risques autant collectifs qu'individuels. Préalablement à la mise en place du PAJ à Dijon, une étude sur l'offre d'écoute et d'accueil sur l'agglomération dijonnaise a été réalisée par le CREAL, à la demande de la DDASS de Côte d'Or. Les conclusions, en résumé, ont été les suivantes :

"En orientant les propositions vers le développement de coopérations et en cherchant à faire travailler ensemble de manière continue et concertée des institutions et des professionnels d'horizons divers, nous évitons de créer une structure supplémentaire. Par contre, la mise en place de ressources déjà existantes réclame la mobilisation des moyens humains dont la définition reste encore à préciser. Les fonctions de médiation, de coordination ou de formation accompagnement évoquées précédemment demandent une élaboration commune qui reste une des tâches initiales des acteurs".

L'idée d'Itinéraires est apparue dès juin 1997 par le travail d'un groupe de partenaires sur la question de la prévention en toxicomanie.

Ces partenaires sont : Inspection d'Académie, Hôtel de Police, CDPA (Centre Départemental de Prévention de l'Alcoolisme), SEDAP, CCAS, CREAL, FST, DDASS, Prévention Spécialisée Acodège, PJJ, Jeunesse et Sports, PAJ, Acodège, SDAT, Conseil Général, Cabinet du Préfet, Ecole des Parents, Consultant Tabac-Jeunes, Mission Locale.

A l'initiative de la DDASS 21, une convention a été signée entre l'Etat, la SEDAP et le PAJ pour la création d'un Espace Médiateur d'Action Conjointe pour la prévention toxicomanie. Des réunions de ce comité de pilotage se déroulent régulièrement depuis juin 1997.

Mise en place et organisation de l'équipe

Ils ont permis la création d'Itinéraires ; il s'agit d'une équipe de trois personnes (Corinne Bouillot, ¼ ETP éducatrice, Chantal Guillemard, ½ ETP éducatrice et Jean-Luc Sumi, ¼ ETP psychologue) mobile et souple avec une approche généraliste. Les responsables sont Gérard Cagni, directeur de la SEDAP et Benoît Heitz, directeur du Service de Prévention Spécialisée Acodège.

Des grands principes ont été précisés :

"Itinéraires" n'a pas de lieu défini, et peut recevoir dans les lieux qui semblent les plus appropriés (PAJ, SEDAP, autres institutions, famille...). Cette équipe intervient pour entendre les demandes des jeunes et des parents et les orienter, mais pas dans un travail de prise en charge.

Elle intervient également avec une idée de réseau privilégiant le travail en synergie avec les partenaires. C'est un maillage entre le social, le médical, l'éducatif d'une part et la Police, la Gendarmerie et la Justice d'autre part.

Il s'agit d'un financement d'Etat.

Fonctionnement

Les personnes souhaitant contacter l'équipe peuvent le faire : un numéro de téléphone est à leur disposition. L'équipe n'assurant pas une permanence, ils pourront laisser leur message sur un répondeur. Une personne de l'équipe lira le message et recontactera sous 24h. Il y a aussi la possibilité d'envoyer un fax.

Itinéraires est également chargé de recevoir des jeunes et leurs parents, tombant sous le coup d'une procédure de classement sous condition dans le cadre d'interpellation de la Police et cela pour utilisation de stupéfiants.

Notre souhait n'étant pas de donner une prise en charge à ces gens en difficulté, mais d'offrir une écoute et une orientation la notion de travail en réseau est primordiale.

Une formation est proposée à tous les établissements, dans un premier temps de l'agglomération, puis du département, recevant des jeunes susceptibles d'être en difficulté face aux différentes drogues.

Cette formation dont le but est la constitution d'un véritable réseau de partenaires se déroule sous la forme de sept sessions de trois heures abordant différents thèmes propres à l'usage de toxiques, les représentations de chacun, les problèmes liés à l'adolescence. Bien au-delà de cette formation, il est important que des liens se créent entre les professionnels des institutions permettant la meilleure prise en charge possible pour les jeunes et leur famille.

Itinéraires : dans la pratique

Nous nous sommes constitués un temps de travail commun, d'équipe, le jeudi matin : cela s'est avéré primordial pour constituer cet espace médiateur émanant d'institutions différentes et ne possédant pas de lieu propre. A tour de rôle nous interrogeons le répondeur et contactons les gens. Il y a quatre axes :

- les demandes des familles et des jeunes : nous leur proposons une rencontre dans le lieu le plus approprié (les locaux du PAJ, de la SEDAP, la famille, les différents services, un lieu neutre à l'extérieur...).
- dans le cadre des procédures de classement sous condition : concernant les jeunes de 12-21 ans qui ont été arrêtés pour une première affaire d'usage de produit stupéfiant, l'objectif est que ces jeunes ne fassent pas de garde à vue et ne fassent pas l'objet d'un jugement, mais bénéficient de mesures de prévention.

Dans le cas de l'accord du juge d'instruction pour classement de l'affaire sous condition : un fax est envoyé par le directeur de la SEDAP, le jeune et sa famille ont 15 jours

pour contacter ou prendre rendez-vous. Ces derniers sont reçus par une des personnes d'itinéraires qui informe le procureur de sa visite ou de l'absence de celle-ci.

- travail avec les partenaires : élaborer une action conjointe en contact avec les jeunes et concernant plus précisément les usages de produits toxiques. Plusieurs propositions peuvent être faites selon la situation et le besoin.

* décodage de la situation avec l'intervenant

* entretien avec le jeune et son référent

* possibilité de recevoir le jeune seul

* orientation en fonction des besoins : espace généraliste PAJ / institut spécialisé SEDAP (qui sont nos partenaires privilégiés), autres.

- constitution du réseau / formation : afin de constituer un réseau de partenaires qui soient des relais sur le terrain, nous proposons aux différentes institutions de participer à une formation qui aborde les problématiques des personnes pharmaco-dépendantes et l'usage abusif des toxiques par les jeunes.

Modalités d'accueil des jeunes usagers de drogues

Eric Barbier, Point Jeunes, Toulouse

Le Point Ecoute de Toulouse fête ses deux années d'existence le 18 juin 1998. Nous sommes réellement installés depuis une année dans nos locaux.

Une de nos préoccupations à l'ouverture de ce lieu concerne un public de jeunes adultes et d'adolescents usagers de drogue(s). En effet s'il nous arrive de croiser ce public dans le cadre de nos actions en proximité et à l'occasion d'action de prévention, nous devons faire le constat qu'il était rare que cela puisse aboutir à une véritable rencontre. Pourtant nous partageons avec certains de nos partenaires, en prise avec ces publics, une réelle inquiétude quant à la consommation de ces jeunes, témoignant parfois eux mêmes de leurs préoccupations quant à leurs usages de drogues. Pourtant nous devons faire le constat qu'il ne fut pas possible de donner de suite tant aux questionnement soulever directement par ces jeunes, que par l'orientation, vers

nous, faite par les partenaires ou encore en laissant nos coordonnées après des débats collectifs ou des échanges plus personnels dans la cour de récréation.

En décidant d'ouvrir un Point Ecoute Prévention, nous apportons une partie de la réponse quant à la question d'une adresse et d'un interlocuteur plus pertinent au regard d'adolescents et de jeunes usagers de drogues ne pouvant se reconnaître dans la dénomination de toxicomane.

Pourquoi un adolescent à qui il arrive de fumer du cannabis solliciterait un intervenant en toxicomanie dans un service d'accueil et de soins pour toxicomane ?

Mais c'est aussi, de notre place d'intervenant en toxicomanie, de nous interroger sur la pertinence à recevoir une jeune personne qui rencontre la drogue, à la place où nous recevons habituellement des adultes qui se présentent comme toxicomane ?

Ouvrir un Point Ecoute, nous offre alors la possibilité de nous rendre accessible d'une place d'animateur de prévention à partir d'un cadre de prévention des usages de drogues, tous en restant un dispositif issu et articulé à un centre de soins. Si la constitution de notre dispositif de prévention s'est appuyée, pour nous, sur l'éclairage de la pratique du soin aux toxicomanes, je pense que le développement d'une pratique de la prévention ne manquera de venir à son tour éclairer celle du soin.

Ce cadre de travail nouveau posé, un lieu, une équipe et une pratique distincte de celle d'un centre de soins, il nous reste à prendre place dans le partenariat déjà constitué ou à développer. Je vais essayer de montrer dans mon propos en quoi la rencontre avec le public ciblé devra en passer par un montage plus élaboré que celui énoncé, soit :

- Un public identifié.
- Un partenariat choisi et capable d'adresser.
- Des espaces d'expression des préoccupations (Action de prévention collective)
- Une "Bonne Adresse".

De la rencontre impossible.

Fort d'un dispositif nouveau, constitué, inscrit dans un partenariat volontaire, multipliant les actions de prévention dans divers lieux fréquentés par les jeunes, ces derniers ne franchissent pas le portail de notre villa. Pourtant nous discernons de plus en plus ces jeunes usagers, de même que nos partenaires, qui comme nous ne manquent aucune occasion de dire à ces jeunes ; " Tu peux te rendre au Point Ecoute, c'est une permanence pas besoin de rendez-vous, quelqu'un te recevra. « Tiens je te laisse la plaquette » . Cette proposition étant souvent faites indistinctement, « On ne sait jamais, pour toi ou quelqu'un que tu connais... », mais parfois aussi suite à un échange plus personnel après une intervention collective ; " Je voulais vous demander, moi je fume assez souvent des pétards, vous croyez que c'est grave ? ". Bref nous continuons à croiser des jeunes, à percevoir parfois clairement leurs préoccupations, mais sans que cela ait une suite. Que l'on se rencontre vraiment, en particulier, reste impossible.

Ce n'est que depuis quelques mois que nous commençons à accueillir des adolescents et des jeunes adultes consommateurs de drogues. Je vais donc vous faire part des trois modalités repérées à ce jour à partir desquelles nous pouvons témoigner de rencontres.

"Je voudrais faire un stage".

L'éducation nationale, divers centres de formations demandent à leur public de rechercher un stage en entreprise.

Cathy à 15 ans, elle est en troisième. Lorsqu'elle nous sollicite, elle souhaite faire un stage chez nous car elle souhaite devenir psychologue. Nous acceptons de la recevoir et elle effectuera un stage d'une semaine avec grand sérieux. Ponctuelle, curieuse, assidue à la rédaction de son bilan, Cathy nous donne à voir l'image d'une jeune fille déterminée, plutôt bien dans sa peau, équilibrée et active. Nous sommes tous un peu dérangés par sa maturité apparente et notons quelques éléments très décousus de son histoire familiale. Après le stage, Cathy revient nous voir, à son initiative ou à partir de notre invitation. Souvent accompagnée d'une amie (pas toujours la même), Cathy s'intéresse à divers projets menés au Point Ecoute, notamment le tournage d'un film de prévention. Sa participation se tourne beaucoup sur le scénario du film pour lequel elle fait nombre

de remarque sur le quotidien de l'héroïne ; une jeune fille toxicomane. Ce n'est que quelque temps plus tard que la situation difficile de Cathy nous apparaît plus clairement. C'est un mardi matin qu'elle téléphone à Chantal, "Je suis virée une semaine du bahut. Moi et ma copine on nous a prises en train de rouler un joint dans les chiottes". Ce n'est qu'à partir de ce moment que Cathy nous éclaire vraiment sur sa situation et nous demande de la soutenir sur son usage de cannabis, mais plus largement aussi. Elle et son amie reviennent très régulièrement nous rencontrer de même que leur famille, en particulier la mère de Cathy qui nous dit : "Si vous aviez été ouverts dimanche, je l'aurais abandonnée chez vous. Je n'en peux plus, je crois que je vais la mettre dehors".

Cette modalité utilisée par Cathy mérite d'être mentionnée puisque nous constatons que tous les jeunes qui nous ont sollicités de cette façon ont pendant ou après le stage prit la parole sur leur usage de drogue. Nous pouvons supposer qu'il leur est plus facile d'adresser une demande de stage que de nous solliciter sur leur usage de drogue. Notons aussi que ces demandes de stage arrivent souvent après un débat de prévention auquel ces jeunes assistent.

L'accompagnement soutenu.

Rachida a 17 ans, c'est l'année du Bac Français. Depuis quelques semaines elle va régulièrement voir l'infirmière du Lycée. Elle se plaint de différents maux ; perte de l'appétit, trouble du sommeil, pleurs incontrôlés, relations très tendues avec sa mère, baisse des résultats scolaires...

L'infirmière, inquiète des plaintes répétées de Rachida, suppose une consommation de cannabis en plus d'une situation familiale bouleversée (le père de Rachida interdit de séjour en France actuellement en Belgique souhaite rejoindre sa famille, après onze années d'incarcération).

L'infirmière présente à Rachida la possibilité de rencontrer quelqu'un au Point Ecoute Prévention. Habituellement, nos partenaires donnent la plaquette, précisent les horaires de permanence et proposent aux jeunes de nous solliciter quand ils le souhaitent. Alors le jeune prend la plaquette, dit qu'il va le faire et s'en va. Les jours (ou les semaines) passent et au détour d'un couloir est demandé "Alors tu es allé au Point Ecoute ?", et le jeune de répondre "Ou ca ? Ah, le truc ! Non ca va mieux, c'est pas la peine".

Pour Rachida, l'infirmière s'y prend différemment. Elle téléphone au Point Ecoute en présence de Rachida et sollicite un rendez-vous nominatif pour l'après-midi. L'infirmière organise l'absence de Rachida au lycée pour l'après-midi. Elle vérifie qu'elle dispose d'une somme d'argent suffisante pour prendre les différents bus, explique le trajet et me contacte pour vérifier si elle est bien arrivée.

A l'heure prévue Rachida est là. Je la reçois dans le jardin, indifférente aux personnes qui arrivent et partent en nous saluant. Alors que nous ne nous connaissons pas encore, Rachida parle, me questionne, se questionne. Elle semble poursuivre l'entretien qu'elle avait avec l'infirmière le matin même. Elle me fait part de sa peur pour son père, "Avec un seul regard il peut me traverser complètement" ; elle parle aussi de sa consommation de cannabis à partir de l'âge de neuf ans, qui ne serait plus un problème aujourd'hui, etc.

Si je mentionne cette modalité par laquelle Rachida est venue nous rencontrer et continue à venir nous voir, c'est pour souligner ce qui pourrait n'apparaître que comme un détail et qui me semble remarquable pour des adolescents. En effet je crois que si Rachida est venue à ce rendez-vous, contrairement à beaucoup d'autres jeunes, c'est en grande partie dû à l'aide de l'infirmière qui ne s'est pas contentée d'indiquer un lieu et de vérifier l'intention du jeune à le solliciter, mais bien en lui permettant de mettre en acte ce qui aurait pu ne rester qu'une intention. C'est à la fois à partir de la qualité de la relation engagée entre l'infirmière et Rachida et de l'accompagnement soutenu mis en place, que cette adolescente trouve les points d'appuis nécessaires à faire la démarche de venir nous voir.

Question d'autorité !

La dernière modalité que je souhaite vous présenter n'a pas été sans poser quelques difficultés d'acceptation à l'équipe du Point Ecoute. En effet, la directrice d'un établissement scolaire que nous connaissions à peine nous sollicite de la façon suivante ; "Je souhaiterais que vous receviez quatre jeunes personnes durant une semaine. Ils pourraient faire chez vous un travail utile, qui

aurait à voir avec ce pourquoi nous avons pris la décision de les exclure temporairement. La gendarmerie les a interpellés pour usage et introduction de produit stupéfiant. Vous pourriez profiter du temps qu'ils passeront avec vous pour apprécier la gravité de leur consommation". La simple idée d'être le lieu d'application d'une sanction n'a pas manqué de faire réagir toute notre équipe. Nous qui justement mettons en avant la démarche volontaire des personnes à nous solliciter, anonymement si nécessaire.

Après plusieurs discussions en interne et avec l'établissement, nous décidons de recevoir ces jeunes et leurs parents. Nous convenons avec l'établissement que l'obligation à être au Point Ecoute ne peut être posée que par l'établissement ; pour notre part nous nous engageons à recevoir ces personnes si elles se présentent et à voir avec elles si elles souhaitent faire quelque chose avec nous.

Robert est un de ces quatre jeunes à venir nous rencontrer, accompagné de sa mère. Nous n'avons eu qu'à nous présenter et indiquer notre cadre d'accueil pour que ces jeunes saisissent sans équivoque notre position et celle de l'établissement, appréciées par eux comme différentes mais pas injustes. Robert nous indiquera non sans ironie, « Je suis plus marqué par la façon dont les flics nous ont arrêté que par mon premier joint. Si je dois être traumatisé ce n'est pas par le "cannabis". Lorsque je demande à Robert s'il a eu le choix de venir nous rencontrer il me répond ; C'est à dire que la directrice nous l'a fortement conseillé. Ce n'est pas tout à fait une obligation mais il valait mieux pour moi, même si je ne retourne pas dans ce bahut l'année prochaine ».

Pour Robert, cette rencontre provoquée par l'autorité du chef d'établissement et du conseil de discipline représentera rapidement une opportunité à partir de laquelle il s'autorisera à mettre en question sa façon d'être et de faire. Evidemment, sa situation familiale à ce moment n'est pas simple, de même que son devenir scolaire et professionnel vis à vis desquels il doute. Robert arrivera assez rapidement à nous témoigner de sa consommation de cannabis à laquelle il trouve logiquement d'autres valeurs que festives ou occasionnelles, mais bien comme un moyen "de supporter l'insupportable". Si pour le moment Robert n'a pas fait le choix de stopper sa consommation de cannabis, il nous indique sa volonté à gérer cela autrement. Depuis Robert continue à venir nous voir régulièrement, il s'investit lui aussi dans des projets du Point Ecoute, notamment dans la construction de supports de prévention.

Pour Robert et ses camarades de mésaventure et autres collégiens, lycéens et étudiants, cette modalité d'accueil au Point Ecoute a, contrairement à nos craintes, été une réelle possibilité de trouver des soutiens à des moments périlleux, de crises de leurs existences.